

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992

Volume II

Actes de la Conférence



Nations Unies • New York, 1993

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

Le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est publié en trois volumes :

Volume I : Résolutions adoptées par la Conférence

Volume II : Actes de la Conférence

Volume III : Allocutions prononcées par les chefs d'Etat ou de gouvernement au cours du Sommet de la Conférence.

A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol. II)

Publication des Nations Unies
Numéro de vente : F.93.I.8

ISBN 92-1-200143-2

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1
A. Dates et lieu de la Conférence	1
B. Consultations préalables à la Conférence	1
C. Participation	1
D. Ouverture de la Conférence	5
E. Election du Président et déclarations liminaires	5
F. Messages de chefs d'Etat	5
G. Adoption du règlement intérieur	5
H. Adoption de l'ordre du jour	6
I. Election des membres du bureau autres que le Président	6
J. Organisation des travaux, y compris constitution de la Grande Commission de la Conférence	7
K. Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	7
II. DEBAT GENERAL	8
III. RAPPORT DE LA GRANDE COMMISSION ET ADOPTION D'ACCORDS PAR LA CONFERENCE	12
A. Rapport de la Grande Commission	12
B. Adoption d'accords par la Conférence	15
IV. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS	22
V. SOMMET DE LA CONFERENCE	25
VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE	26
<u>Annexes</u>	
I. LISTE DES ANNEXES	27
II. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE	31
III. ALLOCUTIONS DE CLOTURE	60

Chapitre I

PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Dates et lieu de la Conférence

1. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 14 juin 1992, conformément à la résolution 45/211 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, et à sa décision 46/468 du 13 avril 1992. Durant cette période, la Conférence a tenu 19 séances plénières.

B. Consultations préalables à la Conférence

2. Des consultations préalables, ouvertes à tous les Etats invités à participer à la Conférence, ont eu lieu à Rio de Janeiro les 1er et 2 juin 1992, pour examiner diverses questions d'organisation et de procédure. Ces consultations officieuses, ainsi que d'autres, se sont déroulées sous la présidence de S. E. M. Celso Lafer, Ministre des relations extérieures du Brésil. Le rapport sur ces consultations (A/CONF.151/L.1) a été présenté à la Conférence et ses recommandations ont été acceptées comme base de l'organisation des travaux de celle-ci.

C. Participation

3. Les Etats et l'Organisation d'intégration économique régionale ci-après étaient représentés à la Conférence :

Afghanistan	Cap-Vert
Albanie	Chili
Algérie	Chine
Allemagne	Chypre
Angola	Colombie
Antigua-et-Barbuda	Communauté économique européenne
Arabie saoudite	Comores
Argentine	Congo
Arménie	Costa Rica
Australie	Côte d'Ivoire
Autriche	Croatie
Azerbaïdjan	Cuba
Bahamas	Danemark
Bahreïn	Djibouti
Bangladesh	Dominique
Barbade	Egypte
Bélarus	El Salvador
Belgique	Emirats arabes unis
Belize	Equateur
Bénin	Espagne
Bhoutan	Estonie
Bolivie	Etats-Unis d'Amérique
Botswana	Ethiopie
Brésil	Fédération de Russie
Brunéi Darussalam	Fidji
Bulgarie	Finlande
Burkina Faso	France
Burundi	Gabon
Cambodge	Gambie
Cameroun	Ghana
Canada	Grèce

Grenade	Pakistan
Guatemala	Panama
Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Guinée-Bissau	Paraguay
Guinée équatoriale	Pays-Bas
Guyana	Pérou
Haïti	Philippines
Honduras	Pologne
Hongrie	Portugal
Iles Cook	Qatar
Iles Marshall	République arabe syrienne
Iles Salomon	République centrafricaine
Inde	République de Corée
Indonésie	République de Moldova
Iran (République islamique d')	République démocratique
Iraq	populaire lao
Irlande	République populaire démocratique de
Islande	Corée
Israël	République-Unie de Tanzanie
Italie	Roumanie
Jamahiriya arabe libyenne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
Jamaïque	d'Irlande du Nord
Japon	Rwanda
Jordanie	Sainte-Lucie
Kazakhstan	Saint-Kitts-et-Nevis
Kenya	Saint-Marin
Kiribati	Saint-Siège
Koweït	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Lesotho	Samoa
Lettonie	Sao Tomé-et-Principe
Liban	Sénégal
Libéria	Seychelles
Liechtenstein	Sierra Leone
Lituanie	Singapour
Luxembourg	Slovénie
Madagascar	Soudan
Malaisie	Sri Lanka
Maldives	Suède
Mali	Suisse
Malte	Suriname
Maroc	Tchad
Maurice	Tchécoslovaquie
Mauritanie	Thaïlande
Mexique	Togo
Micronésie (Etats fédérés de)	Trinité-et-Tobago
Monaco	Tunisie
Mongolie	Turquie
Mozambique	Tuvalu
Myanmar	Ukraine
Namibie	Uruguay
Nauru	Vanuatu
Népal	Venezuela
Nicaragua	Viet Nam
Niger	Yémen
Nigéria	Yougoslavie
Norvège	Zaire
Nouvelle-Zélande	Zambie
Oman	Zimbabwe
Ouganda	

4. L'observateur de la Palestine a participé à la Conférence.
5. Les membres associés ci-après des commissions régionales étaient représentés par des observateurs :

Antilles néerlandaises
Aruba
Hong-kong
Ile Nioué
Iles Vierges américaines
Porto Rico
Samoa américaines

6. Les mouvements de libération nationale ci-après étaient représentés par des observateurs :

African National Congress (Afrique du Sud)
Pan Africanist Congress of Azania

7. Les unités ci-après du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies étaient représentées à la Conférence :

Département du développement économique et social
Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention sur la diversité géologique
Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques

8. Les secrétariats des commissions régionales ci-après étaient représentés à la Conférence :

Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

9. Les organes et programmes ci-après des Nations Unies étaient également représentés :

Conseil économique et social
Cour internationale de Justice
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Fonds des Nations Unies pour la population
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
Université des Nations Unies
Programme alimentaire mondial
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Bureau du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
Conseil mondial de l'alimentation
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

10. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation mondiale de la santé
Banque mondiale
Fonds monétaire international
Union postale universelle
Union internationale des télécommunications
Organisation météorologique mondiale
Organisation maritime internationale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Fonds international de développement agricole
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Agence internationale de l'énergie atomique
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

11. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs :

Agence de coopération culturelle et technique
Agence internationale de l'énergie
Association sud-asiatique de coopération régionale
Banque africaine de développement
Banque asiatique de développement
Banque centraméricaine d'intégration économique
Banque européenne d'investissement
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Banque interaméricaine de développement
Centre régional de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique
Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe
Comité consultatif juridique afro-asiatique
Comité international de la Croix-Rouge
Commission mixte internationale
Commission permanente du Pacifique Sud
Communauté des Caraïbes et Marché commun des Caraïbes
Conseil de l'Europe
Conseil international des bois tropicaux
Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole
Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
Groupe consultatif sur la recherche internationale dans le domaine de l'agriculture
Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture
Ligue des Etats arabes
Organisation africaine du bois
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de l'unité africaine
Organisation des Etats américains
Organisation de la Conférence islamique
Organisation des pays exportateurs de pétrole

Organisation mondiale du tourisme
Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour
l'Asie du Sud
Secrétariat du Commonwealth
Secrétariat du Forum du Pacifique Sud
South Pacific Regional Environment Programme
Système économique latino-américain

12. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont assisté à la Conférence. La liste des organisations non gouvernementales participantes est publiée sous la cote A/CONF.151/PC/L.28 et Add.1 à 14.

D. Ouverture de la Conférence

13. La Conférence a été déclarée ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le Secrétaire général a demandé à la Conférence d'observer deux minutes de silence en l'honneur de la Terre, en précisant que, sur l'initiative du Secrétaire général de la Conférence, le monde entier observerait également et en même temps, à cette occasion, deux minutes de silence.

15. Le texte de l'allocution d'ouverture du Secrétaire général figure à l'annexe II ci-après.

E. Election du Président et déclarations liminaires

16. A la 1re séance plénière, le 3 juin, la Conférence a, par acclamation, élu Président de la Conférence S. E. M. Fernando Collor de Mello, Président de la République fédérative du Brésil.

17. Le texte de l'allocution d'ouverture du Président de la Conférence figure à l'annexe II ci-après.

18. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; S. M. le Roi Carl XVI Gustaf de Suède, dont le pays avait accueilli, en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement; S. E. Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de la Norvège, qui a parlé en sa qualité de Président de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement; S. E. M. Mario Soares, Président du Portugal, qui a pris la parole sur l'invitation du Président de la République fédérative du Brésil (voir annexe II ci-après).

F. Messages de chefs d'Etat

19. La Conférence a pris connaissance des messages exprimant les vœux de succès de S. E. M. Mohamed Boudiaf, Président du Haut Comité d'Etat de l'Algérie, et de S. E. M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie (A/CONF.151/20 et A/CONF.151/18).

G. Adoption du règlement intérieur

20. A la 1re séance plénière, le 3 juin, la Conférence a adopté le règlement intérieur provisoire (A/CONF.151/2) recommandé par le Comité préparatoire et entériné par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa résolution 46/168 du 19 décembre 1991 et dans ses décisions 46/469, 46/470 et 46/471 du 13 avril 1992.

H. Adoption de l'ordre du jour

21. A la 1re séance plénière, le 3 juin, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire (A/CONF.151/1) recommandé par le Comité préparatoire et entériné par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa résolution 46/168 du 19 décembre 1991 et dans sa décision 46/468 du 13 avril 1992. L'ordre du jour adopté était libellé comme suit :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Election des membres du bureau autres que le Président.
6. Organisation des travaux, y compris constitution de la Grande Commission de la Conférence.
7. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général.
9. Adoption d'accords sur l'environnement et le développement.
10. Signature de conventions.
11. Adoption du rapport de la Conférence.

22. La Conférence a décidé que les points 1 à 8 et 11 de l'ordre du jour seraient examinés en séance plénière, et les points 9 et 10 par la Grande Commission qui présenterait ses recommandations à la Conférence.

I. Election des membres du bureau autres que le Président

23. A la 1re séance plénière, le 3 juin, la Conférence a élu des vice-présidents parmi les groupes régionaux suivants :

Etats d'Afrique (12 vice-présidents) : Bénin, Gabon, Guinée-Bissau, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie, Zaïre et Zimbabwe;

Etats d'Europe orientale (4 vice-présidents) : Fédération de Russie, Pologne, Roumanie et Ukraine;

Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (7 vice-présidents) : Argentine, Barbade, Costa Rica, Jamaïque, Mexique, Pérou et Venezuela;

Etats d'Europe occidentale et autres Etats (7 vice-présidents) : Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

24. A la 4e séance plénière, le 4 juin, 11 Etats d'Asie ayant été désignés lors des consultations préalables à la Conférence aux neuf postes de vice-président, le Bangladesh et le Japon ont retiré leur candidature. En conséquence, la Conférence a achevé l'élection des vice-présidents comme suit :

Etats d'Asie (9 vice-présidents) : Arabie saoudite, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Maldives, République de Corée et Vanuatu.

25. A la 1re séance plénière, le 3 juin, la Conférence a également élu un vice-président de droit ressortissant du pays hôte, à savoir S. E. M. Celso Lafer, Ministre des relations extérieures du Brésil.

26. A la même séance, la Conférence a élu M. Lakhdar Brahimi (Algérie) Rapporteur général de la Conférence.

27. A la même séance, la Conférence a aussi élu M. Tommy Koh (Singapour) Président de la Grande Commission.

J. Organisation des travaux, y compris constitution de la Grande Commission de la Conférence

28. A la 1re séance plénière, le 3 juin, conformément aux recommandations adoptées lors des consultations préalables à la Conférence (par. 1 à 20 du document A/CONF.151/L.1), la Conférence a approuvé l'organisation de ses travaux.

29. A la même séance, la Conférence a pris acte des recommandations formulées lors des consultations préalables à la Conférence qui figurent aux paragraphes 22 à 25 du document A/CONF.151/L.1, contenant notamment des précisions sur les arrangements relatifs à la signature de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que de la Convention sur la diversité biologique, les manifestations de clôture et le rapport de la Conférence.

K. Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

30. A la 1re séance plénière, le 3 juin, conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence et à la recommandation adoptée lors des consultations préalables à la Conférence (par. 21 du document A/CONF.151/L.1), la Conférence a créé une Commission de vérification des pouvoirs composée des Etats suivants : Belgique, Belize, Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Lesotho, Singapour et Togo, étant entendu que si l'un de ces Etats ne participait pas à la Conférence, il serait remplacé par un autre Etat choisi dans le même groupe régional.

Chapitre II

DEBAT GENERAL

1. Le débat général qui s'est déroulé de la 2e à la 14e séance plénière du 3 au 11 juin 1992, a porté sur l'ensemble des questions dont la Conférence était saisie, y compris l'adoption d'accords sur l'environnement et le développement (point 9 de l'ordre du jour) qui était plus spécialement du domaine de la Grande Commission. Tous les orateurs ont rendu hommage aux efforts déployés par le gouvernement hôte et par le secrétariat pour préparer la Conférence.
2. La Conférence a entendu les interventions des représentants des Etats, d'observateurs, d'institutions spécialisées, d'organismes, programmes et bureaux des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Plusieurs enfants se sont adressés à la Conférence au nom des enfants du monde.
3. A la 2e séance plénière, le 3 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants du Pakistan (au nom du Groupe des 77), du Portugal (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne), des Etats-Unis d'Amérique, d'Israël, de l'Allemagne et du Chili.
4. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale de la santé. Le Commissaire chargé des relations Nord/Sud au sein de la Commission des communautés européennes, une organisation intergouvernementale, a pris la parole. Au nom de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, une organisation non gouvernementale, le maire de Montréal a également fait une déclaration.
5. Exerçant son droit de réponse, le représentant de la Palestine a pris la parole.
6. A la 3e séance plénière, le 4 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants du Saint-Siège, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Italie, de la France et du Burundi.
7. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Banque mondiale, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques, une organisation intergouvernementale, a fait une déclaration; de même que le représentant de la Communauté internationale Baha'ie, organisation non gouvernementale.
8. Exerçant son droit de réponse, le représentant du Qatar a pris la parole.
9. A la 4e séance, le 4 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de la Norvège, du Brésil, de la Roumanie, des îles Marshall, du Botswana, d'Oman, de Kiribati, du Kazakhstan, du Burkina Faso et du Yémen.
10. A la même séance, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains ont pris la parole, de même que les représentants de l'Organisation maritime internationale, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation mondiale du tourisme. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes se sont aussi adressés à la Conférence : La

Banque interaméricaine de développement, le Comité consultatif juridique afro-asiatique et l'Agence internationale de l'énergie.

11. A la même séance, l'observateur des Antilles néerlandaises, membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait une déclaration.

12. A la 5e séance plénière, le 5 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie, du Mozambique, de la Zambie, de Belize, du Soudan, de la Thaïlande, de l'Autriche, du Ghana et de l'Inde.

13. A la même séance, les représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (au nom des cinq commissions régionales des Nations Unies) ont fait des déclarations. Une déclaration a été faite par le représentant du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, une organisation intergouvernementale. Une déclaration a aussi été faite par le représentant de la Société internationale pour le développement, une organisation non gouvernementale.

14. A la 6e séance plénière, le 5 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Islande, du Paraguay, du Japon, des Pays-Bas, de l'Egypte, de la Jordanie, de la Pologne, de Cuba, de la République de Moldova, du Niger et de la Barbade.

15. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : la Banque européenne d'investissement, l'Inter-American Institute for cooperation on Agriculture et l'Organisation africaine du bois. De même, une déclaration a été faite par le Conseil des entreprises pour le développement durable, une organisation non gouvernementale.

16. A la 7e séance plénière, le 8 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de la République-Unie de Tanzanie, de la Suède, de la Chine, du Maroc, de l'Uruguay, de Bahreïn, de la Namibie, de l'Argentine et du Zimbabwe.

17. A la même séance, les représentants du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ont fait des déclarations. Le représentant du Fonds monétaire international a fait une déclaration. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Union interparlementaire, une organisation non gouvernementale.

18. A la 8e séance plénière, le 8 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de la Grèce, de la Fédération de Russie, de la Turquie, de l'Equateur, de la Mongolie, de la Guinée-Bissau, du Tchad, du Guyana, de Malte, de la République islamique d'Iran, du Cameroun, de la République arabe syrienne, du Bénin, de la Bolivie, de l'Estonie (en son nom et au nom de la Lettonie et de la Lituanie), du Sierra Leone, et du Vanuatu.

19. A la même séance, le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fait une déclaration. Le représentant du Système économique latino-américain, organisation non gouvernementale, a fait une déclaration. Des déclarations ont aussi été faites par les organisations non gouvernementales suivantes : la Confédération internationale des syndicats libres et l'Organisation globale des législateurs pour un environnement équilibré.

20. A la 9e séance, le 9 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de Maurice, de la Mauritanie, du Myanmar, de la Hongrie, du Danemark, de la Yougoslavie, de la Slovénie et de la Côte d'Ivoire.

21. A la même séance, les représentants du Fonds international de développement agricole, du Programme alimentaire mondial et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ont fait des déclarations de même que les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : le Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et l'Organisation de la conférence islamique. Une déclaration a aussi été faite par la représentante de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, une organisation non gouvernementale.

22. A la 10e séance plénière, le 9 juin, des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique, des Emirats arabes unis, de l'Ethiopie, de Sri Lanka (en qualité de Président de l'Association sud-asiatique de coopération régionale), de la Tunisie, du Bélarus, de Nauru, de l'Iraq, de la Belgique, du Malawi, du Guatemala, de Djibouti, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Philippines et du Kenya.

23. A la même séance, le représentant de l'Université des Nations Unies a fait une déclaration de même que les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : la Commission mixte internationale (Canada et Etats-Unis) et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Une déclaration a été faite aussi par le représentant du Conseil international des unions scientifiques.

24. Exerçant son droit de réponse, le représentant de la Yougoslavie a fait une déclaration.

25. A la 11e séance plénière, le 10 juin, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Finlande, Luxembourg, Zaïre, Etats fédérés de Micronésie, Colombie, Australie, Nigéria, Suisse et Espagne.

26. A la même séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fait une déclaration. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : la Banque européenne de reconstruction et de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement. Enfin, une déclaration a été faite par le représentant de la Chambre de commerce internationale, une organisation non gouvernementale.

27. A la 12e séance plénière, le 10 juin, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Bangladesh, Irlande, Malaisie, Arabie saoudite, Rwanda, îles Cook, Libéria, Costa Rica, République populaire démocratique de Corée, Croatie, Jamahiriya arabe libyenne, Gambie et Chypre.

28. A la même séance, l'observateur des Samoa américaines, membre associé de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et l'observateur de Porto Rico, membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ont fait des déclarations. L'observateur de l'African National Congress d'Afrique du Sud a aussi fait une déclaration.

29. Egalement à la même séance, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont fait des déclarations. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont fait des déclarations : la Ligue des Etats arabes et le South Pacific Regional

Environment Programme. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont pris la parole : le Comité intertribal, l'Association internationale des universités et la Fédération internationale des producteurs agricoles.

30. Exerçant son droit de réponse, le représentant de la Yougoslavie a fait une déclaration.

31. A la 13e séance plénière, le 11 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de la République de Corée, des Seychelles, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Bhoutan, de l'Ukraine et du Nicaragua. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

32. A la même séance, le Département économique et social du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation météorologique mondiale et du GATT. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont fait des déclarations : l'Organisation des Etats américains et l'Agence de coopération culturelle et technique. Une déclaration a été faite par le représentant de la Kenyan Youth Organization, une organisation non gouvernementale.

33. A la 14e séance plénière, le 11 juin, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Comores, Pérou, Suriname, El Salvador, Qatar, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Venezuela, Liban et Afghanistan.

34. A la même séance, les représentants de la Cour internationale de justice et du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne ont fait des déclarations. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont fait des déclarations : le Secrétariat du Commonwealth et le Comité international de la Croix-Rouge. Enfin, des déclarations ont aussi été faites par les organisations non gouvernementales suivantes : l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Mouvement Greenbelt.

35. Egalement à la même réunion, plusieurs enfants ont fait des déclarations au nom des enfants du monde.

Chapitre III

RAPPORT DE LA GRANDE COMMISSION ET ADOPTION D'ACCORDS PAR LA CONFERENCE

A. Rapport de la Grande Commission

1. A sa 1re séance plénière, le 3 juin 1992, la Conférence a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle était exposée dans le document A/CONF.151/3, et a décidé de renvoyer les points 9 (Adoption d'accords sur l'environnement et le développement) et 10 (Signature de conventions) de l'ordre du jour à la Grande Commission, qui devait présenter ses recommandations à la Conférence.

2. La Grande Commission était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général de la Conférence sur Action 21 [A/CONF.151/4 (Partie I, Partie II et Corr.1, Partie III et Partie IV et Corr.1)];

b) Note du Secrétaire général de la Conférence sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (A/CONF.151/5);

c) Note du Secrétaire général de la Conférence contenant une déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts (A/CONF.151/6);

d) Note du Secrétaire général de la Conférence transmettant à la Conférence la Déclaration de Tokyo sur le financement de l'environnement et du développement du monde, adoptée par la Réunion des personnalités éminentes sur le financement de l'environnement et du développement du monde, tenue à Tokyo du 15 au 17 avril 1992 (A/CONF.151/7);

e) Rapport du Président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, M. Jean Ripert (France), agissant au nom du Comité (A/CONF.151/8);

f) Lettre datée du 4 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le chef de la délégation chilienne auprès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/CONF.151/9);

g) Rapport du Secrétaire général de la Conférence sur la protection et la préservation du milieu marin (A/CONF.151/10);

h) Lettre datée du 3 juin 1992, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Président du Conseil d'Etat du Viet Nam (A/CONF.151/11);

i) Note verbale datée du 5 mai 1992, émanant du Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies et adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/CONF.151/12);

j) Lettre datée du 20 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (A/CONF.151/13);

- k) Lettre datée du 30 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Ministre des relations extérieures du Brésil (A/CONF.151/14);
- l) Lettre datée du 21 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.151/15);
- m) Note verbale datée du 28 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.151/16);
- n) Lettre datée du 9 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Chef adjoint de la délégation de la Fédération de Russie (A/CONF.151/18);
- o) Lettre datée du 10 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.151/19);
- p) Note verbale datée du 9 juin 1992, adressée au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par l'ambassade de l'Algérie (A/CONF.151/20);
- q) Lettre datée du 15 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (A/CONF.151/21);
- r) Lettre datée du 9 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Ministre du logement et de l'urbanisme du Chili (A/CONF.151/22);
- s) Lettre datée du 12 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.151/23);
- t) Lettre datée du 11 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Ministre de l'environnement et des travaux publics de Grèce (A/CONF.151/24);
- u) Note verbale datée du 12 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par l'ambassade du Maroc (A/CONF.151/25);
- v) Note du Secrétaire général de la Conférence contenant une liste de propositions institutionnelles découlant de divers éléments sectoriels et intersectoriels d'Action 21 (A/CONF.151/CRP.1);
- w) Rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa quatrième session (A/CONF.151/PC/128 et Corr.1);

x) Rapport du Secrétaire général sur la nouvelle suite donnée, quant au fond, aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale par les gouvernements et les organismes des Nations Unies (A/47/121-E/1992/15);

y) Lettre datée du 8 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/47/203).

3. La Grande Commission a été présidée par Tommy Koh (Singapour), qui a été élu par acclamation à la 1re séance plénière de la Conférence, le 3 juin.

4. A ses 1re et 2e séances, tenues respectivement les 3 et 4 juin, la Grande Commission a élu les membres du bureau suivant par acclamation :

Vice-Présidents : Bedrich Moldan (Tchécoslovaquie)
 Nabil A. Elaraby (Egypte)
 J. G. W. Alders (Pays-Bas)
 Vicente Sanchez (Chili)

5. A la 4e séance, le 5 juin, sur proposition du Président, la Grande Commission a convenu de nommer Bedrich Moldan (Tchécoslovaquie) rapporteur, fonction qu'il cumulera avec celle de vice-président.

6. A sa 1re séance, sur proposition du Président, la Grande Commission a décidé de créer huit groupes de contact et de nommer huit coordonnateurs pour les questions suivantes :

a) Ressources et mécanismes financiers [Coordonnateur : Rubens Ricupero (Brésil)];

b) Transfert de technologie [Coordonnateur : J. G. W. Alders (Pays-Bas)];

c) Atmosphère [Coordonnateur : Bo Kjellén (Suède)];

d) Principes de gestion des forêts [Coordonnateur : Charles Liburd (Guyana)];

e) Diversité biologique et biotechnologie [Coordonnateur : Vicente Sanchez (Chili)];

f) Eau douce [Coordonnateur : Bukar Shaib (Nigéria)];

g) Instruments et mécanismes juridiques internationaux [Coordonnateur : Nabil Elaraby (Egypte)];

h) Arrangements institutionnels internationaux [Coordonnateur : Razali Ismail (Malaisie)].

7. A sa 1re séance également, la Commission a entendu des déclarations du Président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques et du Président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention sur la diversité biologique.

8. La Grande Commission a examiné le point 9 de son ordre du jour à ses 2e à 8e séances, du 3 au 6 et le 10 juin. Conformément aux décisions 4/4 A à I du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/CONF.151/PC/128 et Corr.1, annexe I), la Commission a examiné les projets de chapitres d'Action 21 [A/CONF.151/4

(Partie I, Partie II et Corr.1, Partie III et Partie IV et Corr.1)], qui avaient été approuvés par la Commission préparatoire, tels qu'ils avaient été modifiés oralement et sous réserve d'un examen ultérieur des parties entre crochets.

9. La Grande Commission a approuvé les amendements au texte d'Action 21 (A/CONF.151/L.3/Add.1 à 6, Add.6/Corr.1, Add.7 à 12, Add.12/Corr.1, Add.13 à 40, 43 et 44) apportés sur la base de consultations officieuses tenues par les groupes de contact, et elle a recommandé à la Conférence d'adopter le texte tel qu'amendé.

10. A sa 8e séance, le 10 juin, la Grande Commission a, conformément à la décision 4/10 du Comité préparatoire, examiné la proposition du Président du Comité préparatoire relative à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (A/CONF.151/5). Sur proposition de son président, la Grande Commission a approuvé par acclamation la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et a recommandé son adoption par la Conférence. La Déclaration a été par la suite distribuée sous la cote A/CONF.151/5/Rev.1.

11. A la même séance, la Grande Commission a, conformément à la décision 4/7 du Comité préparatoire, examiné la note du Secrétaire général de la Conférence relative à la déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts (A/CONF.151/6). Le Coordonnateur du groupe de contact sur les principes de gestion des forêts, M. Charles Liburd (Guyana) a présenté des amendements à la déclaration de principes sur lesquels le groupe de contact était tombé d'accord au cours de consultations officieuses. La Grande Commission a approuvé ces amendements ainsi que d'autres amendements proposés oralement et elle a soumis ses recommandations à la Conférence. Par la suite, la déclaration de principes, telle qu'amendée, a été distribuée sous la cote A/CONF.151/6/Rev.1.

12. Le rapport de la Grande Commission a par la suite été publié sous les cotes A/CONF.151/L.3 et Add.1 à 6, Add.6/Corr.1, Add.7 à 12, Add.12/Corr.1 et Add.13 à 44.

B. Adoption d'accords par la Conférence

13. A sa 19e séance plénière, le 14 juin, la Conférence a été saisie d'un projet de résolution présenté par la délégation du Brésil, intitulé "Adoption de textes sur l'environnement et le développement" (A/CONF.151/L.4/Rev.1). Les textes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, d'Action 21 et de la déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts, figuraient en annexe du projet de résolution.

14. La Conférence a adopté le projet de résolution. Pour le texte final, voir le volume I du présent rapport, résolution 1.

15. Avant l'adoption du projet de résolution, les représentants des pays suivants ont exprimé des commentaires ou formulé des réserves : Etats-Unis d'Amérique, Arabie saoudite, Argentine, Koweït, Philippines, Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Colombie, France, Portugal (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne) et Maurice. L'observateur de la Palestine a fait une déclaration.

16. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a présenté la déclaration écrite suivante :

I. Déclaration de Rio

Principe 3

En s'associant au consensus exprimé à l'égard de la Déclaration de Rio, les Etats-Unis ne modifient aucunement leur opposition de longue date au soi-disant "droit au développement". Le développement n'est pas un droit. Au contraire, le développement représente un objectif que nous poursuivons tous et dont la réalisation dépend, dans une large mesure, de l'encouragement et de la protection des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les Etats-Unis conçoivent et acceptent que l'idée maîtresse du Principe 3 consiste à poursuivre les buts et objectifs de développement de manière à ce qu'il soit tenu compte des besoins environnementaux et de développement des générations actuelles et futures. Les Etats-Unis ne peuvent partager et doivent se dissocier de toute définition du Principe 3 qui comporterait un "droit au développement" qui irait au-delà de cette interprétation.

Principe 7

Les Etats-Unis acceptent et interprètent le Principe 7 comme constituant une façon de souligner et de mettre en lumière le rôle d'impulsion et d'entraînement des pays développés, fondé sur leur développement industriel, leur expérience en matière de politiques et d'initiatives propres à protéger l'environnement, leur richesse, leurs connaissances techniques spécialisées et leurs capacités.

Les Etats-Unis ne peuvent admettre une interprétation du Principe 7 qui comporterait une reconnaissance ou une acceptation de la part des Etats-Unis d'obligations ou de responsabilités internationales ou d'une quelconque diminution de la responsabilité des pays en développement.

Principe 12

Les Etats-Unis acceptent qu'en certaines circonstances et sous réserve d'une certaine discipline, des mesures de politique commerciale peuvent offrir un moyen efficace et approprié d'aborder des préoccupations relatives à l'environnement, y compris celles concernant une gestion écologiquement viable à long terme des forêts ainsi que les problèmes environnementaux qui ne relèvent pas exclusivement d'une juridiction nationale.

Principe 23

Les Etats-Unis estiment qu'aucune disposition de la présente Déclaration ne préjuge ou ne porte atteinte au statut de territoires occupés ou aux ressources naturelles qui appartiennent à ces territoires. En outre, les Etats-Unis estiment que la présente Déclaration ne préjuge aucunement des négociations en vue de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, y compris des questions relatives aux ressources naturelles et à leur gestion. Les Etats-Unis considèrent également que la présente Déclaration ne porte pas atteinte aux droits et obligations de puissances occupantes en vertu des lois de la guerre.

Action 21 et Déclaration faisant autorité sur les principes de gestion des forêts

Mesures de politique commerciale aux fins de l'environnement

Sous réserve qu'il leur soit donnée la même interprétation qu'au Principe 12 de la Déclaration de Rio, les Etats-Unis acceptent les références à des mesures de politique commerciale prises aux fins de l'environnement qui figurent à Action 21 et aux principes de gestion des forêts.

Coopération en matière de technologie

Les Etats-Unis croient fermement qu'une protection appropriée et efficace des droits à la propriété intellectuelle constitue un élément indispensable de tout effort de coopération internationale en matière de technologie visant à la protection de l'environnement et/ou à l'assistance au développement. Une telle protection est nécessaire pour assurer des encouragements à l'innovation en ce qui concerne le développement de technologies qui soient écologiquement rationnelles et appropriées, et pour faciliter l'accès à de telles technologies ainsi que leur transfert et leur diffusion.

Les Etats-Unis interprètent les dispositions qui figurent aux Principes de gestion des forêts à Action 21 concernant l'accès à la technologie et à son transfert comme signifiant que, dans le cas de technologies et du savoir-faire régis par des droits de propriété intellectuelle, ledit accès et ledit transfert auront lieu sur la base de clauses et de conditions négociées librement et convenues d'un commun accord et qui sont conformes à une protection appropriée et efficace de ces droits.

Biotechnologie

Les Etats-Unis considèrent que la biotechnologie n'est, en aucune manière, une technique intrinsèquement dangereuse. Cette réserve étant faite, les Etats-Unis reconnaissent qu'il est à la fois nécessaire et possible d'élaborer des directives internationalement reconnues concernant la sûreté des modifications biotechnologiques et d'envisager la possibilité de mettre au point des directives qui faciliteraient l'adoption de législations nationales concernant la responsabilité et l'indemnisation.

Partage des bénéfices provenant des ressources biologiques et génétiques

Les Etats-Unis interprètent les références à des mesures visant à un partage juste et équitable des bénéfices provenant des ressources biologiques et génétiques qui figurent à Action 21, comme signifiant des mesures susceptibles de faire l'objet d'accords mutuels entre créateurs et utilisateurs de ces ressources, dans des conditions qui reconnaissent et qui sont conformes à une protection adéquate et efficace des droits de propriété intellectuelle. En outre, les références au partage des bénéfices provenant de l'utilisation de ressources biologiques et génétiques s'entendent comme étant sans rapport avec l'origine desdites ressources.

Droit au développement socio-économique sur une base durable

Les Etats-Unis interprètent l'expression "droit au développement socio-économique sur une base durable" qui figure aux Principes de gestion des forêts, de la même manière qu'ils interprètent le Principe 3 de la Déclaration de Rio.

Objectif d'aide au développement

Les Etats-Unis ne se sont pas joints aux pays qui se sont fixés un objectif concernant l'aide au développement. Un tel objectif détournerait l'attention des questions plus importantes relatives à l'efficacité et à la qualité de l'aide ainsi qu'aux politiques appliquées dans les pays bénéficiaires. Les Etats-Unis soulignent qu'en ce qui concerne le paragraphe 15 du chapitre 33 (par. 33.13 du texte final), ils font partie du groupe des "autres pays développés" qui acceptent de faire tout leur possible pour accroître le niveau de leur aide dans le cadre de leur appui aux efforts de réforme dans les pays en développement. Traditionnellement, les Etats-Unis ont été le plus important donateur, en volume, et ils continueront à fournir une aide de haute qualité au cas par cas et de manière à encourager les efforts de réforme dans les pays en développement.

17. Le Gouvernement de l'Arabie saoudite a présenté les commentaires écrits suivants :

Le Royaume d'Arabie saoudite a participé aux délibérations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement dans l'espoir qu'il soit possible de parvenir à des conclusions d'ensemble qui soient à la fois équilibrées et équitables. Les conclusions auxquelles on est parvenu n'assurent aucunement le niveau d'exhaustivité, d'équité et d'équilibre nécessaires entre les concepts d'environnement et de développement. Des lacunes et des déséquilibres sérieux existent toujours dans plusieurs sections d'Action 21 et dans la déclaration qui fait autorité pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts.

Comme exemples de lacunes et de déséquilibres inacceptables, on peut citer :

1. Action 21 :

a) La rédaction actuelle d'Action 21 tend à méconnaître la grande importance que revêt la certitude scientifique comme fondement de toute mesure internationale nécessaire pour s'attaquer aux changements atmosphériques et climatiques;

b) Il s'ensuit qu'à notre avis, mûrement pesé, la rédaction ne peut qu'encourager l'adoption de mesures qui entraîneraient un sérieux déséquilibre entre l'économie mondiale et les économies des pays en développement;

c) Le déséquilibre marqué dans la manière de traiter de questions qui concernent les problèmes apparentés de l'environnement et de l'énergie est susceptible d'entraîner une discrimination à l'égard des hydrocarbures, conclusion d'ailleurs évidente du projet;

d) L'encouragement de l'utilisation de technologies et de sources énergétiques peu sûres et écologiquement irrationnelles telles que l'énergie nucléaire;

e) L'encouragement de mesures économiquement non rentables;

f) Le déséquilibre lorsqu'il s'agit d'aborder la question des citernes.

2. La déclaration qui fait autorité pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts :

L'omission voulue des principes fondamentaux qui reconnaissent le rôle important que jouent les forêts pour le maintien d'un équilibre écologique, notamment leur rôle de fixateur du carbone.

18. Le Gouvernement de l'Argentine a présenté la déclaration écrite suivante :

Le Gouvernement de l'Argentine tient à souligner l'importance que revêt l'objectif visé à l'alinéa b) du paragraphe 9.23 d'Action 21 ainsi que les déclarations s'y référant, concernant des programmes qui tendent à réduire les risques à la santé qui résultent de la pollution de l'environnement (al. i) du paragraphe 6.42); l'évaluation des effets des rayons ultraviolets sur les plantes et les animaux causés par la diminution de la couche d'ozone dans la stratosphère (par. 14.102 et 14.104) ainsi que l'importance qu'il y a à clarifier les incertitudes critiques qui pèsent sur la gestion de l'environnement marin et sur les changements climatiques (par. 17.98, al. e) du paragraphe 17.100 et par. 17.111). Le Gouvernement désire signaler également qu'il interprète l'alinéa d) du paragraphe 9.24 et que le paragraphe 17.107 comme portant sur la notion de réparation et que les mesures correctives appropriées comprennent une indemnisation adéquate.

Le Gouvernement tient aussi à déclarer que la Conférence intergouvernementale visée à l'alinéa e) du paragraphe 17.45 d'Action 21, devrait examiner la question de la pêche en haute mer ainsi que celle des stocks piscicoles migratoires ou qui se chevauchent qui se trouvent en haute mer dans la zone adjacente à l'EEZ. La Conférence devra accorder une attention particulière aux intérêts des Etats côtiers, ainsi qu'ils sont reflétés au paragraphe 2 de l'article 63 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

19. Le Gouvernement du Koweït a présenté la déclaration écrite suivante :

Action 21 contient un ensemble de recommandations qui visent à s'attaquer aux problèmes globaux de l'environnement et du développement. Ces recommandations devraient donc refléter les préoccupations de tous les Etats en évitant de proposer des initiatives susceptibles de créer des discriminations et de porter atteinte aux intérêts économiques, sociaux et autres de tout Etat, ou de limiter ses perspectives de développement économique et social. Action 21 ne satisfait pas à ces critères dans certains domaines majeurs. Ainsi :

1. Le chapitre 9 n'est pas conforme à l'esprit et aux objectifs de la présente Conférence et il néglige d'affirmer que toutes les sources d'énergie doivent être écologiquement sûres et rationnelles; il favorise en outre l'utilisation de certains types de sources énergétiques et de

technologies sans prendre la peine d'indiquer de façon précise si elles sont écologiquement sûres et rationnelles.

2. On n'a pas assez insisté sur le fait que la viabilité économique des sources et des technologies énergétiques est une condition essentielle pour obtenir les meilleurs avantages de l'utilisation de toutes les ressources. Cette manière de penser encourage l'inefficacité économique et sera préjudiciable à un développement durable.

3. L'encouragement à un recours plus important à des mesures économiques et aux effets du marché ainsi qu'à une politique des prix ne pourra qu'entraîner une distorsion des marchés et des pratiques discriminatoires à l'encontre de certaines sources d'énergie. Selon nous, les politiques et les mesures appropriées devraient être laissées au choix des gouvernements plutôt que de figurer à Action 21, notamment aux chapitres 4, 8 et 9.

4. Afin de réduire au minimum les incidences défavorables sur l'atmosphère, il est essentiel d'accorder la même réflexion et le même traitement aux diverses sources, citernes et réservoirs des gaz à effet de serre. Il est regrettable qu'Action 21 insiste excessivement sur les sources tout en négligeant d'aborder correctement les questions relatives aux citernes et réservoirs. Nous sommes d'avis qu'il est de la plus grande importance d'encourager une gestion, une conservation et un renforcement écologiquement viable de tous les réservoirs et citernes. A cet égard, il est urgent de limiter et de réduire le taux de déboisement. Selon nous, ces questions n'ont pas été suffisamment traitées par Action 21, notamment au chapitre 9.

5. On insiste de manière excessive sur l'augmentation de l'utilisation des systèmes et des sources énergétiques nouveaux et renouvelables. Les besoins accrus d'énergie dans les pays en développement seront mieux servis si l'on favorise les meilleures sources d'énergie disponibles qui soient en même temps écologiquement sûres et rationnelles et économiquement viables, en particulier celles qui offrent un plus grand potentiel que les sources d'énergie renouvelables.

6. Dans son traitement des changements climatiques, le chapitre 9 néglige d'aborder correctement les conséquences économiques et sociales d'une atténuation des changements climatiques potentiels et des mesures propres à y faire face. Afin d'éviter l'adoption de mesures coûteuses et prématurées, il est prudent d'encourager une meilleure compréhension de toutes les questions qui se rapportent aux changements climatiques.

Pour ces raisons, l'Etat du Koweït demande que l'on prenne acte de ses réserves à l'égard des chapitres 4, 8 et 9.

20. Le Gouvernement des Philippines a présenté la déclaration écrite suivante :

Dans l'esprit de la délégation des Philippines, les installations militaires visées à l'alinéa h) du paragraphe 23 (al. h) du paragraphe 20.22 du texte final) du chapitre 20 d'Action 21 comprennent les installations militaires étrangères qui se trouvent sous le contrôle opérationnel entier des gouvernements, notamment celles qui ne sont pas touchées par des accords comportant des dispositions spécifiques concernant l'élimination des déchets dangereux.

21. Le représentant de la France a soumis la déclaration écrite suivante :

S'agissant du chapitre 26 de l'Agenda 21 relatif aux populations autochtones, la délégation française, comme elle l'avait fait lors du quatrième Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, souhaite rappeler solennellement que, en ce qui concerne les règles et mesures particulières proposées dans ce document et dans d'autres chapitres de l'Agenda 21 pour les populations autochtones et conformément à l'article 2 de la Constitution française, les citoyens français sont tous régis sur un plan d'égalité par les lois de la République, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Cette déclaration vise également le principe correspondant dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et dans la déclaration sur les forêts.

22. La délégation de la Palestine a soumis la déclaration écrite suivante :

La délégation de la Palestine désire qu'il soit pris acte de sa vive reconnaissance à la suite de l'inclusion au paragraphe 1.5 (par. 1.6 du texte final) du membre de phrase suivant "... dans le strict respect de tous les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement". Pour le peuple palestinien qui vit sous occupation israélienne, ceci s'applique notamment aux principes qui figurent au paragraphe 23 de la Déclaration et à la pleine et entière reconnaissance de l'applicabilité des instruments internationaux tels que la quatrième Convention de Genève concernant les populations sous occupation étrangère.

Chapitre IV

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

1. A sa 1re séance plénière, le 3 juin 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a, conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence, nommé une commission de vérification des pouvoirs dont la composition était fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session et qui était constituée des représentants des neuf Etats ci-après : Belgique, Belize, Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Lesotho, Singapour et Togo.

2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance, le 9 juin 1992.

3. M. Michel Delfosse (Belgique) a été élu à l'unanimité Président de la Commission.

4. La Commission était saisie d'un mémorandum du Secrétaire général, en date du 8 juin 1992, sur l'état des pouvoirs des représentants participant à la Conférence. Les informations complémentaires que le Secrétaire général a reçues sur les pouvoirs après la publication du mémorandum ont été fournies à la Commission par son secrétaire.

5. Comme indiqué au paragraphe 1 du mémorandum du Secrétaire général, mis à jour grâce aux informations complémentaires en question, ont été reçus par le Secrétaire général des pouvoirs officiels émanant du chef de l'Etat ou du chef du gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères, conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, pour les représentants des 95 Etats suivants participant à la Conférence : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Emirats arabes unis, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Niger, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Rwanda, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie et Zimbabwe. En outre, dans le cas de la Communauté économique européenne, des pouvoirs émanant du Président de la Commission européenne ont été reçus pour les représentants de la Communauté.

6. Comme indiqué au paragraphe 2 du mémorandum, mis à jour, des renseignements relatifs à la désignation de représentants participant à la Conférence ont été communiqués par télécopie ou télégramme ou sous forme de lettres ou notes verbales émanant de ministères, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies ou autre administration ou pouvoir public, par les 83 Etats suivants participant à la Conférence : Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Bulgarie, Cambodge, Canada, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis

d'Amérique, Fidji, Gabon, Gambie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Iraq, Irlande, Italie, Kenya, Kiribati, Koweït, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Monaco, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovénie, Suriname, Turquie, Vanuatu, Zaïre et Zambie.

7. Le représentant des Etats-Unis a indiqué que sa délégation ne croyait pas que la République fédérative socialiste de Yougoslavie existait. En outre, sa délégation ne considérait pas que la Serbie-Monténégro prenait la relève de la République fédérative socialiste de Yougoslavie ou en assumait exclusivement la succession. Toutefois, la délégation des Etats-Unis est disposée à accepter que la Yougoslavie participe à la présente Conférence en émettant une réserve, qui tendait à ce que la Serbie-Monténégro ne soit pas habilitée à occuper le siège de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie dans les organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies. En tout état de cause, les Etats-Unis ont estimé que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies étaient les instances qualifiées pour résoudre la question de la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies de la Serbie-Monténégro. C'est la raison pour laquelle, sans élever d'objection dans le cadre de la présente instance, la délégation des Etats-Unis n'en souhaitait pas moins émettre la réserve en question.

8. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que sa délégation estimait également que la question de la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies relevait exclusivement du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La délégation de la Fédération de Russie était prête à accepter les pouvoirs de la Yougoslavie aux fins de la présente Conférence.

9. Le Président a proposé que, compte tenu de la réserve qui avait été émise, la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants des pays dont le nom figurait dans le mémorandum du Secrétaire général, étant entendu que les pouvoirs officiels pour les représentants visés au paragraphe 2 dudit mémorandum seraient communiqués dès que possible au Secrétaire général. Le Président a proposé à la Commission d'adopter le projet de résolution suivant :

"La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du Secrétaire général en date du 8 juin 1992,

Tenant compte de la réserve qui a été émise au cours du débat,

Accepte les pouvoirs des représentants intéressés."

10. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix.

11. Par la suite, le Président a proposé à la Commission de recommander à la Conférence d'adopter un projet de résolution (voir par. 12 ci-après). La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

Recommandations de la Commission de vérification des pouvoirs

12. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à la Conférence d'adopter le projet de résolution ci-après :

"Pouvoirs des représentants à la Conférence

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

Décision prise par la Conférence

13. A la 13e séance plénière, le 11 juin, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

14. Au nom de la Communauté économique européenne, le représentant du Portugal a déclaré que la Communauté et ses membres n'avaient pas accepté la continuité automatique de la République fédérative de Yougoslavie dans les organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies, et réservaient leur position sur la question. En réponse, le représentant de la République fédérative de Yougoslavie a fait une déclaration.

15. La Conférence a alors adopté le projet de résolution recommandé par le Comité. Pour le texte final, voir le volume I du présent rapport, résolution 3.

Chapitre V

SOMMET DE LA CONFERENCE

Le Sommet de la Conférence s'est tenu les 12 et 13 juin 1992. Cent deux chefs d'Etat ou de gouvernement ou leur représentant personnel ont prononcé une allocution. Ces allocutions figurent au volume III du présent rapport.

Chapitre VI

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE

1. Le Rapporteur général a présenté le rapport de la Conférence (A/CONF.151/L.2 et Add.1 à 3) à la 19e séance plénière, le 14 juin 1992.
2. A la même séance, la Conférence a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur général à compléter le rapport, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.
3. Egalement à la même séance, le représentant du Pakistan a, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont aussi membres du Groupe des 77 et de la Chine, présenté un projet de résolution (A/CONF.151/L.5) exprimant la reconnaissance de la Conférence au pays hôte. Par la suite, l'Australie (au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats) et la Fédération de Russie (au nom des Etats d'Europe orientale) ont fait des déclarations s'associant comme auteurs du projet de résolution.
4. La Conférence a alors adopté le projet de résolution. Pour le texte final, voir le volume I du présent rapport, résolution 2.

Clôture de la Conférence

5. A la 19e séance plénière, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom des Etats d'Asie), de la Fédération de Russie (au nom des Etats d'Europe orientale), du Mexique (au nom des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Australie (au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats), de l'Inde, des Etats-Unis d'Amérique, de la République arabe syrienne (au nom du Bureau exécutif des Ministres arabes chargés de l'environnement et du développement), du Japon, de la Chine, du Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), de la Croatie, de la République-Unie de Tanzanie (au nom des Etats d'Afrique), de la Tunisie, de la Malaisie, du Liban et de l'Islande (aussi au nom du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède).
6. A la suite d'allocutions prononcées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de la Conférence, le Président de la Conférence a fait une déclaration finale et a prononcé la clôture de la Conférence.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre ou description</u>
A/CONF.151/1 et Corr.1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.151/2	Règlement intérieur provisoire
A/CONF.151/3	Organisation des travaux, y compris création de la Grande Commission : note du Secrétariat
A/CONF.151/4 (Partie I, Partie II et Corr.1, Partie III et Partie IV et Corr.1)	Adoption d'accords sur l'environnement et le développement : point 21 de l'ordre du jour : note du Secrétaire général de la Conférence
A/CONF.151/5	La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : note du Secrétaire général de la Conférence
A/CONF.151/5/Rev.1	La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
A/CONF.151/6	Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts : note du Secrétaire général de la Conférence
A/CONF.151/6/Rev.1	Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts
A/CONF.151/7	Adoption d'accords sur l'environnement et le développement : note du Secrétaire général de la Conférence
A/CONF.151/8	Rapport du Président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, M. Jean Ripert (France) agissant au nom du Comité
A/CONF.151/9	Lettre datée du 4 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le chef de la délégation chilienne auprès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
A/CONF.151/10	Rapport du Secrétaire général de la Conférence sur la protection et la préservation du milieu marin

- A/CONF.151/11 Lettre datée du 3 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Président du Conseil d'Etat du Viet Nam
- A/CONF.151/12 Note verbale du 5 mai 1992, émanant du Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies et adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- A/CONF.151/13 Lettre datée du 20 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des stupéfiants
- A/CONF.151/14 Lettre datée du 30 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Ministre des relations extérieures du Brésil
- A/CONF.151/15 Lettre datée du 21 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies
- A/CONF.151/16 Note verbale datée du 28 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies
- A/CONF.151/17 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
- A/CONF.151/18 Lettre datée du 9 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le chef adjoint de la délégation de la Fédération de Russie
- A/CONF.151/19 Lettre datée du 10 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies
- A/CONF.151/20 Note verbale datée du 9 juin 1992, adressée au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par l'ambassade de l'Algérie

A/CONF.151/21	Lettre datée du 15 mai 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
A/CONF.151/22	Lettre datée du 9 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Ministre du logement et de l'urbanisme du Chili
A/CONF.151/23	Lettre datée du 12 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.151/24	Lettre datée du 11 juin 1992, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le Ministre de l'environnement et des travaux publics de la Grèce
A/CONF.151/25	Note verbale datée du 12 juin 1992, adressée au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par l'ambassade du Maroc
A/CONF.151/L.1	Rapport des consultations préalables à la Conférence qui se sont tenues au Centre de conférence de RioCentro
A/CONF.151/L.2 et Add.1 à 3	Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
A/CONF.151/L.3 et Add.1 à 6, Add.6/Corr.1, Add.7 à 12, Add.12/Corr.1, Add.13 à 44	Rapport de la Grande Commission
A/CONF.151/L.4/Rev.1	Adoption d'accords sur l'environnement et le développement : projet de résolution soumis par le Brésil
A/CONF.151/L.5	Expression de gratitude au pays hôte : projet de résolution soumis par la Chine et le Pakistan (au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77)
A/CONF.151/L.6	Chapitre 33 d'Action 21 : projet

A/CONF.151/CRP.1	Note du Secrétaire général de la Conférence contenant une liste de propositions institutionnelles découlant de divers éléments sectoriels et intersectoriels d'Action 21
A/CONF.151/INF/1	Renseignements à l'usage des participants
A/CONF.151/INF/2 et Add.1 à 7	Liste provisoire des délégations à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
A/CONF.151/INF/3 et Add.1 à 4	Liste des documents distribués pour information
A/CONF.151/PC/128 et Corr.1	Rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa quatrième session
A/47/121-E/1992/15	Nouvelle suite donnée, quant au fond, aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale par les gouvernements et les organismes des Nations Unies : rapport du Secrétaire général
A/47/203	Lettre du 5 mai 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Annexe II

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Lors des discussions qui seront les nôtres au cours de la Conférence que j'ai le grand honneur d'ouvrir aujourd'hui, rien ne serait plus risqué pour nous que de succomber au pouvoir des mots et de nous en contenter. Rien ne serait plus dangereux que de croire ou de donner l'impression que nous avons fait face aux défis qui se présentent à nous, uniquement parce que certaines choses auront été dites. Et pourtant je ne crois pas succomber au pouvoir des mots en affirmant que nous vivons un moment historique. Oui, je suis convaincu qu'il s'agit d'un moment historique pour trois raisons, chacune d'elles capable de nous faire agir et nous mobiliser alors que débute cette Conférence sur laquelle les yeux du monde sont fixés.

Tout d'abord, essayons de comprendre ce que signifie ce Sommet de la Terre : nous nous trouvons en présence d'un rassemblement de nations représentées par leurs dirigeants au plus haut niveau, soutenus par un exceptionnel ralliement d'hommes et de femmes, et décidés à réfléchir pour ensuite agir de concert pour protéger leur planète. Cette réunion est la preuve que nous avons compris à quel point notre Terre est fragile, de même que la vie qu'elle abrite. Voilà donc la première raison qui fait que ce moment est historique et qu'il reflète un changement radical de la manière que l'homme a choisi de se concevoir.

Dans le passé, l'individu vivait entouré d'une nature si abondante que son immensité était terrifiante. Ceci était encore vrai au début du siècle. Toutes les victoires ont été des victoires contre la nature, depuis la bête fauve qui menaçait l'habitant des cavernes jusqu'aux distances qui séparaient les communautés. Les fauves ont été vaincus et les distances conquises et, si l'on considère ces deux conquêtes, on peut dire que la science tout entière est le résultat de ce combat entre la nature et l'homme, celui-ci maîtrisant une nature infinie par avancées successives.

Et voilà qu'est arrivé "l'ère du monde fini", un monde dans lequel nous sommes "assignés à résidence" et cela veut tout simplement dire que la nature n'existe plus dans le sens classique du terme et qu'elle se trouve à compter de maintenant à la disposition de l'homme. Cela signifie aussi que l'homme a triomphé de son environnement, un triomphe néanmoins lourd de dangers. Enfin, cela signifie qu'il n'y a plus d'oasis ni de frontières à découvrir et que tout nouveau triomphe sur la nature sera en fait une victoire sur nous-mêmes. Ainsi, le progrès n'est pas nécessairement compatible avec la vie et nous ne pouvons prendre pour acquise la logique de l'infini. Il s'agit là de la grande coupure épistémologique que ce Sommet de la Terre symbolisera en définitive pour les historiens.

Cette Conférence est historique pour une deuxième raison non moins exaltante; en effet, nous nous trouvons face à des horizons beaucoup plus lointains que la durée de chacune de nos vies. Le processus de réflexion et surtout les initiatives dont nous nous apprêtons à jeter les fondements politiques ici ne seront réalisés ni par nous ni même par nos contemporains. Car nous pouvons continuer à gaspiller les ressources de la planète au rythme actuel pendant encore quelques décennies. Nous pouvons continuer à vivre, encore pendant quelques années ou quelques décennies, avec les pluies acides qui ne détruisent que graduellement nos forêts, nos lacs, nos merveilles d'architecture et même nous-mêmes. Nous pouvons supporter un réchauffement

climatique de quelques degrés, une diminution de la diversité biologique de la planète, la continuation de la pollution de nos eaux, l'accélération de la désertification - et nous aurons toujours des forêts, de l'eau et des ressources naturelles en quantité suffisante. Mais nous devons prendre conscience qu'un jour, lorsque nous aurons cessé d'exister comme individus, il ne sera plus possible de laisser se perpétuer cette situation ou de permettre que toutes ces choses disparaissent, et que finalement la tempête se déchaînera sur la tête des générations futures. Pour elles, il sera trop tard.

Donc, ce que nous allons faire ici, c'est pour nos petits-enfants que nous le ferons, et, au-delà, pour les générations futures. Notre seule présence ici démontre notre volonté de donner la priorité au temps conçu dans son sens politique, c'est-à-dire à l'histoire, plutôt qu'à notre histoire personnelle. Nous sommes ici pour le long terme, c'est-à-dire pour des décennies et des siècles. C'est là l'aspect le plus noble de notre effort collectif à Rio.

Ce moment est historique pour une troisième raison qui découle des deux premières et qui se rapporte aux Nations Unies que j'ai l'honneur de diriger. Il s'agit d'une tâche immense à laquelle notre Organisation s'attaque en compagnie de tous ceux qui ont placé leur espoir dans le principe d'universalité. Pourrons-nous démontrer que les hommes sont capables de se distancer des conflits d'un autre âge pour travailler ensemble afin de faire face aux immenses défis qui se présentent à eux. Comme Unamuno l'a dit avec esprit : "Le pire est toujours sûr d'arriver". Cela pourrait se confirmer si nous devrions, au bout d'une semaine, nous séparer sans avoir pris les décisions à la fois difficiles et cruciales que le monde attend de nous. Nous nous devons donc d'aller au-delà du cours ordinaire des choses de manière à entraîner notre système vers des cimes plus élevées. De quelque manière que ce soit, nous sommes ici condamnés à nous rapprocher, même s'il ne s'agit que d'un pas, de la vertueuse planète "al-ma'mura al-fadila" promise par le philosophe musulman Al-Farabi.

Je suis porté à l'optimisme; d'abord, lorsque j'observe l'évolution encourageante de la coopération internationale au cours de ces dernières années; ensuite, lorsque je pense à tous les efforts, à la créativité et à l'enthousiasme que notre Organisation a réussi à susciter lors de la préparation de notre réunion; et, enfin, du fait de l'influence que cette Conférence exerce. Les Nations Unies ont parcouru un long chemin. Depuis Stockholm où certains des problèmes que nous allons maintenant traiter avaient été abordés, l'Organisation a acquis une expérience et mis en place des compétences, des études et des analyses qui ont eu des incidences dans presque toutes les parties du monde. Souvenons-nous que nous étions des pionniers en 1972. Continuons à l'être en ajoutant aux réalisations et aux leçons que nous avons apprises grâce à nos premiers efforts. Je pense en particulier à celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement mais aussi à celles d'un grand nombre d'organisations du système des Nations Unies qui ont coopéré étroitement ainsi que par les organisations non gouvernementales et des commissions indépendantes qui rassemblaient souvent des personnalités éminentes. Je pense aussi au volume sans précédent de travaux préparatoires ainsi qu'aux conférences de groupes régionaux ou linguistiques, aux séminaires, aux rapports, aux articles, aux livres qui ont frayé la voie de nos propres efforts à travers le monde. Toute cette énergie a convergé vers Rio; dans ce contexte, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance au Brésil, notre pays hôte, à son gouvernement et à son peuple si chaleureux, qui nous offrent leur touchante hospitalité. Depuis le début de nos travaux préparatoires, ils ont manifesté un désir ardent et sincère pour le succès de notre Conférence.

Malheureusement, il m'est impossible de remercier tout le monde. Toutefois, je voudrais au moins citer le rapport de Madame Brundtland dont les progrès théoriques ont été constatés par de larges secteurs. Je tiens à mentionner le Président du Comité préparatoire, M. l'Ambassadeur Koh, dont les talents diplomatiques ont démontré encore une fois toute leur qualité ainsi que M. Maurice Strong et son équipe qui ont entrepris une sorte de "treizième travail d'Hercule". Un tel enthousiasme et un tel dévouement me rendent optimiste. A la une d'un périodique on pouvait lire : "Rio ... une tâche immense". Immense, en effet, tout comme le défi auquel elle tente de répondre. Car nous sommes condamnés à l'héroïsme. Si nous réussissons, les Nations Unies auront surmonté l'épreuve du feu et le nom de l'Organisation aura été gravé pour toujours dans l'histoire. Toutefois, avant d'aborder les mesures qu'appelle l'ordre du jour, je voudrais récapituler les progrès théoriques qui, me semble-t-il, sont généralement admis.

Je ne sais si les idées font avancer le monde, quoi qu'il en soit rien n'est possible sans elles. Nous devons donc commencer par un acte de réflexion collective qui fait aussi partie du travail des Nations Unies, et nous devons nous armer de courage car la réflexion comporte un risque : le risque que nous serons contraints d'abandonner les mythes, les modes rassurantes de penser, les principes économiques sacrés. Notre réflexion possède un dénominateur commun qui constitue le concept central de notre Conférence : il s'agit du développement. Et! oui, le développement! Le terme a bénéficié d'une gloire sans précédent. Toutefois, c'est par l'intermédiaire du travail préparatoire de cette Conférence que le terme a acquis sa pleine signification. Nous comprenons maintenant que si nous sommes incapables d'étouffer le concept de développement, nous serons confrontés à un paradoxe qui nous ferait sourire s'il ne dissimulait pas tant de souffrances et de dangers : la Terre souffre simultanément d'un sous-développement et d'un surdéveloppement.

Nous devons donc donner plus d'extension au terme "développement" tel que nous l'utilisons actuellement, pour tenir compte de l'évolution scientifique et des défis qui nous occupent aujourd'hui. Je crois que dans l'avenir cette extension se produira dans deux directions : la première portera sur ce que nous appelons actuellement le "développement durable" et la deuxième voie sera celle que j'appellerais le "développement planétaire". Dans mon esprit, ces concepts concernent toujours le monde entier, le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest.

Prenons d'abord le développement durable. On peut le définir comme étant le développement qui satisfait les besoins du moment aussi longtemps que les ressources sont renouvelées ou, en d'autres mots, un développement qui ne compromet pas le développement des générations futures. Il s'agit donc d'une nouvelle manière de concevoir le développement et qui tient compte de sa continuité. Cette matière de voir nous oblige à prendre conscience du fait que, tout comme les pays du Sud font face à des difficultés lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement, les pays du Nord doivent également affronter les problèmes de leur surdéveloppement. Tout comme les pays du Sud, les pays du Nord ne respectent pas l'esprit d'un développement durable. Ainsi, nous savons que le réchauffement de la planète est causé par les gaz qui constituent les vrais supports des sociétés industrialisées. Ceci signifie que le mode de vie des pays riches est écologiquement irrationnel et que leur développement ne peut, à ce stade, être considéré comme "durable". Nous savons aussi que c'est dans les pays pauvres que l'épuisement des ressources est le plus sérieux étant donné que ces pays sont forcés de surexploiter les ressources naturelles qui assurent leur survie. Ils sont contraints de sacrifier leur avenir pour améliorer une existence quotidienne précaire à l'heure actuelle.

Ainsi, une chose doit être très claire : on ne peut protéger une ressource naturelle en refusant son utilisation à ceux qui en dépendent : le lien entre la protection de l'environnement et la pauvreté ne concerne pas uniquement la production sur une grande échelle, mais aussi la vie quotidienne, notamment celle des femmes qui doivent assurer les besoins du foyer, tels que l'eau et le bois. C'est pourquoi, dans plusieurs pays, la lutte contre la pauvreté contribue à protéger l'environnement.

En conséquence, cessons de faire des distinctions entre deux aspects de la même question : l'écologie d'une part et l'économie d'autre part. Tout désastre écologique est aussi un désastre économique. En outre, les deux mots ont une racine grecque commune : "oikos" qui signifie "maison". M. Gorbatchev a proposé que l'Europe devienne une "maison commune". Mais l'univers tout entier est une "maison commune". Ecologie qui vient du grec "oikos-logos" c'est-à-dire "la science de la maison"; économie aussi du grec "oikonomia", c'est-à-dire "une sage gestion de la maison". Les deux notions se réduisent à la même chose car, par sa nature même, l'écologie fait partie de l'économie.

Ce principe a des implications tant micro que macro-économiques. Il a des conséquences en particulier sur la fixation des prix puisqu'il entraîne une perte de capital social, ainsi que des coûts sociaux, et il doit être tenu compte de cette perte de la même manière qu'on amortit un investissement. Comme la nature se trouve maintenant entièrement entre les mains de l'homme, il est assez normal de la considérer non plus comme un don mais comme un acquis, comme un investissement qui doit être renouvelé constamment, amorti comme tout autre coût, qu'il s'agisse de salaires, de financements ou de matières premières. En incorporant les "coûts en nature" nous faisons davantage que de protéger les ressources à long terme, nous améliorons la qualité et la durabilité des biens, nous recyclons les déchets et, pour tout dire, nous économisons. Produire, consommer mais recycler également : voilà les trois concepts pour l'avenir.

J'aimerais aussi insister sur un deuxième progrès théorique qui résulte du premier, qu'on le nomme soit "nouvelle sécurité collective" soit "développement sanitaire".

Depuis des temps immémoriaux, l'humanité a dû faire face à des menaces à sa sécurité. Mais la sécurité évolue. Pour parler simplement, je dirais que la sécurité est de moins en moins une question militaire - puisque, dans un monde en voie d'unification toute guerre devient, d'une certaine manière, une guerre civile - et qu'elle acquiert une dimension économique et écologique. Essayons de voir ce que cela implique. Tout d'abord, cela signifie qu'une portion des soi-disant dépenses de "sécurité" dans l'ancien sens du terme, en d'autres mots les dépenses militaires, doit maintenant être réaffectée à des projets de développement planétaires. Deuxièmement, le développement planétaire exige que l'on échange les créances pour l'environnement. Enfin, le développement planétaire nous oblige à un troisième type d'effort, c'est-à-dire que les transferts de techniques ainsi que le financement doivent être fondés, entre autres, sur le principe du "pollueur-payeur". Dans ce domaine, il existe une quantité de projets qui comportent parfois la création ou le renforcement des institutions ou, au moins, des mécanismes de distribution. Il ne m'appartient pas d'indiquer une préférence entre ces possibilités mais leurs avantages et leurs inconvénients doivent faire l'objet de discussions tout en tenant constamment compte de la nécessité de parvenir à des résultats clairs et concrets.

Car il est impératif que nous parvenions à des résultats concrets. Je suis bien entendu conscient qu'au moins certains de ces résultats pourront, à l'occasion, se heurter à de puissants intérêts acquis. Cependant,

permettez-moi de dire que ces intérêts, comme d'autres, doivent se préoccuper de l'avenir à long terme et tenir compte de la force inhérente du sentiment d'égalité qui touche tous les peuples de la planète et, tout simplement de la force de la nécessité. Il est évident que la richesse est compagne de la responsabilité et que les pays riches du Nord, et avant tout l'opinion publique de ces pays - et c'est à cette opinion publique que je m'adresse maintenant - doivent comprendre que leurs efforts sont indispensables tant en ce qui concerne le financement que les techniques. C'est précisément ce que j'entends par développement planétaire qui est le complément du développement durable et ce que j'appellerais le "nouveau développement" qui exige un certain esprit et certains principes d'action. Ce nouvel esprit doit inspirer la manière qu'ont les être humains de voir les choses, les plantes, les animaux, depuis le verre d'eau rejeté après une petite gorgée jusqu'aux animaux dont les espèces sont en voie de disparition rapide. Toutes ces choses, les richesses du monde, ne nous appartiennent pas, comme Saint-Exupéry l'a écrit, ce sont des choses que nos enfants nous ont prêtées.

Je vais maintenant mentionner brièvement certains des problèmes particuliers qui figurent à votre ordre du jour. Mon ami et collègue, Maurice Strong, le Secrétaire général de la Conférence, vous en parlera plus en détail.

Les progrès accomplis jusqu'à maintenant pour parvenir à un accord en ce qui concerne Action 21 constituent un succès remarquable. Cela démontre une bonne volonté générale de même que l'importance que l'on attache à cet ambitieux instrument. Action 21 demeurera un point de repère indispensable pendant toute cette décennie tant pour les gouvernements que pour les organisations internationales ainsi que pour les organisations non gouvernementales et l'ensemble du public.

Je suis également heureux que le Comité préparatoire ait été en mesure de vous transmettre, par consensus, la Déclaration de Rio. Ce texte offre un cadre politique important pour le programme d'action énoncé à Action 21. J'espère qu'il vous sera possible d'adopter cette résolution ici même, et que, si les réserves exprimées par certains gouvernements devaient rendre nécessaire une négociation ultérieure, vos efforts auront pour résultat d'en améliorer les termes.

De façon plus générale, j'ai plaisir à constater que le Comité préparatoire a réussi à parvenir à un accord sur plusieurs questions importantes. Il vous appartiendra de résoudre les problèmes qui n'ont pu être réglés par le Comité préparatoire et d'affiner ceux au sujet desquels il n'a été possible que de parvenir à un accord plus général.

L'un de ces problèmes porte sur le transfert des ressources. Je sais que des chiffres ont été avancés concernant le montant total des ressources supplémentaires dont les pays en développement ont besoin. Il faut d'abord qu'il existe une volonté politique. Si elle se manifeste, les ressources nécessaires devraient être assurées même si la totalité de l'enveloppe financière n'est pas immédiatement disponible. J'espère que d'ici la fin de la Conférence, un premier pas décisif aura été fait qui démontrera la bonne volonté collective et l'intervention ferme des pays donateurs de lancer le concept du développement planétaire.

A mon sens, la question des transferts des techniques doit être abordée sous le même angle. Les pays en développement doivent pouvoir accéder aux technologies qui leur sont nécessaires pour s'engager dans la nouvelle étape du développement planétaire. Il ne s'agit pas seulement de transférer le savoir d'un pays à un autre, ou d'une entreprise à une autre. Le problème

consiste à accroître les capacités, tant techniques qu'institutionnelles. Il faut assurer la coopération en matière de recherche scientifique et technologique. Je vous exhorte à accorder une attention particulière à ce problème crucial afin que des progrès puissent être faits.

J'espère aussi que les progrès réalisés concernant la question si importante des forêts, et plus spécialement sur le projet de principes à appliquer en la matière, pourront prendre, ici même, la forme d'un accord. Selon moi, ces principes constituent un véritable microcosme des problèmes de l'environnement et du développement dans leur ensemble. Les progrès déjà réalisés sur cette question démontrent encore une fois la volonté de tous les gouvernements de parvenir à des compromis possibles dans un domaine où les positions sont difficiles à concilier.

Enfin, j'aimerais féliciter les gouvernements d'être parvenus à des accords en ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, toutes deux étant prochainement ouvertes à la signature ici. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Jean Ripert et l'Ambassadeur Vicente Sanchez des efforts exceptionnels qu'ils ont faits pour parvenir à ce résultat favorable.

Je suis conscient que les négociations qui ont précédé ces textes ont été longues, complexes et qu'elles ont parfois soulevé des controverses. Mais n'oublions pas que les deux documents représentent une "première" pour la Terre. Dans le cas de la biodiversité, la Convention réaffirme clairement le fait que nous qui formons la communauté des nations, sommes engagés à préserver l'oeuvre de la création plutôt que de la détruire. Elle constitue un tournant en matière de protection des formes de vie qui nourrissent la Terre.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a lancé un processus de coopération qui vise à maintenir les gaz à effet de serre de l'atmosphère dans des limites qui évitent les dangers. Le niveau initial de l'engagement n'est pas aussi élevé que certains l'auraient souhaité. Mais ce seuil plus modeste devrait augmenter la participation qui constitue l'une des conditions de l'efficacité. Et le mécanisme d'examen d'ensemble devrait graduellement susciter des engagements d'une plus grande portée. Les Etats se tournent maintenant vers les Nations Unies pour organiser les travaux de suivi dans l'immédiat. Ceci démontre que l'Organisation peut satisfaire les besoins des Etats Membres en ce qui concerne les problèmes écologiques et économiques fondamentaux qui affectent des intérêts nationaux réels.

J'ai dit que nous étions en présence d'un moment historique. Toutefois, il n'en sera ainsi que si nous persévérons dans nos efforts dans l'intérêt de la planète. Il n'en sera ainsi que si la Conférence de Rio, point culminant de longues délibérations, marque également un nouveau commencement. Et j'entends par cela un nouveau point de départ pour le système des Nations Unies, et pour la mobilisation de tous les peuples de la Terre.

Les préparatifs du secrétariat en vue de cette Conférence ont engagé l'ensemble du système des Nations Unies dans un effort véritablement interinstitutionnel. La même approche doit guider et inspirer le suivi de la Conférence.

Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'application des résultats de la Conférence a fait l'objet d'un examen approfondi au cours d'une récente réunion, la première présidée par moi-même, du Comité

administratif de coordination, l'organe qui rassemble les chefs de secrétariat de toutes les agences spécialisées du système des Nations Unies, sous la conduite du Secrétaire général. Le Comité est très conscient des importantes responsabilités qui lui incombent à cet égard.

Chacune des agences considère le suivi de la Conférence à la fois comme un défi majeur et une nouvelle et importante occasion de progrès dans leurs domaines de compétence respectifs, qu'il s'agisse de faire progresser la santé, l'alimentation et l'agriculture, l'avancement des sciences et de l'éducation, la formation, la mise en place des infrastructures ou l'octroi d'un financement aux fins de développement.

Le fait que le suivi de la Conférence soit perçu par toutes les organisations du système comme une occasion unique d'action collective efficace, est tout aussi important. Vu sous cet angle, le résultat de cette Conférence, et spécialement d'Action 21, fournira un critère commun pour assurer que les initiatives des agences dans différents secteurs de même que les capacités disponibles à l'ensemble du système en matière de recherche et d'analyse des politiques, du financement du développement et de l'assistance technique, soient complémentaires et se renforcent mutuellement en favorisant la cause d'un développement soutenu et durable.

La poursuite de ces objectifs et l'exploitation de tout le potentiel du système des Nations Unies de manière à faire face aux défis cruciaux de l'avenir, seront l'une de mes principales préoccupations pendant tout mon mandat.

Ceci dit, je ne peux trop insister sur l'importance du rôle des Etats qui seront les principaux instruments pour l'application des décisions et des directives adoptées ici. Par ailleurs, la protection de la planète doit constituer un effort universel engageant tous ceux qui l'habitent.

Dans ce contexte, il est très encourageant de constater que les travaux préparatoires de la Conférence ont été marqués par une étroite collaboration entre les pays, aux différents stades d'élaboration et entre les gouvernements, les groupes scientifiques et universitaires et les représentants non gouvernementaux. Il importera de maintenir et de renforcer ces réseaux.

Plus que dans tout autre secteur, nous faisons face, dans le domaine du développement durable, à une situation où nous sommes contraints d'agir en présence de certaines incertitudes. Ceci est dû au fait que nous ne comprenons pas entièrement tous les rouages des écosystèmes et aussi parce que nous devons parfois travailler sur des périodes dont nous n'apercevons pas toujours le terme, et parce que les causes et les effets sont souvent séparés dans l'espace. Il sera donc important de veiller à ce que les opinions qui se dégageront des travaux des scientifiques et des experts reçoivent toute notre attention lors du processus décisionnel. Nous devons trouver des moyens novateurs de favoriser le dialogue entre la science et la politique dans le contexte du suivi de cette Conférence.

Dans ce même contexte, je tiens à rendre un hommage particulier à l'ensemble des organisations non gouvernementales. Plus de 1 000 d'entre elles se sont fait accréditer à la Conférence. Leur apport au processus préparatoire a été considérable. Elles ont beaucoup travaillé et elles comptent sur le succès de vos délibérations. Elles devront aussi jouer un rôle important au cours du suivi de la Conférence.

Ces organisations parlent au nom des peuples du monde dont la voix est si clairement exprimée dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. Elles représentent les hommes et les femmes et je constate que dans le projet de déclaration figure un article 20 qui est, à juste titre, centré sur les femmes, les gestionnaires et les travailleurs, sur les écrivains et les artistes, et sur les individus de toutes conditions sociales.

Je conçois cette Conférence comme un effort aux dimensions planétaires. Au cours des travaux préparatoires, des représentants de tous les milieux : autorités nationales et collectivités locales, producteurs et consommateurs, groupements communautaires et bien d'autres, ont participé à l'élaboration du consensus que la Conférence doit maintenant sceller. Ce n'est que par l'action de chacun d'entre nous vivant sur cette planète que nous réussirons à atteindre nos objectifs.

Notre rencontre de Rio a déjà suscité un intérêt sans précédent à travers le monde. Elle a pourtant capté l'imagination des peuples.

En ma qualité de Secrétaire général, nouvellement arrivé mais néanmoins bien conscient des limites imposées aux pouvoirs des gouvernements et, bien sûr, des organisations internationales, j'ai l'espoir que ce que j'appellerai "l'esprit de Rio", c'est-à-dire l'esprit de la planète Terre, se répandra à travers le monde. Cet esprit de Rio doit exprimer la prise de conscience de la fragilité de notre planète. L'esprit de Rio doit nous amener à penser constamment à l'avenir, à l'avenir de nos enfants.

C'est pourquoi, en ouvrant cette Conférence, je suis particulièrement ému en vous transmettant mes vœux de succès dans vos travaux. Et permettez-moi de terminer avec ces simples mots : Jamais y a-t-il eu une occasion dont autant dépendra de ce que vous ferez ou ne ferez pas ici ... pour vous-mêmes, pour les autres, pour vos enfants, pour vos petits-enfants, pour la planète, pour la vie sous toutes ses formes interdépendantes.

S. E. M. Fernando Collor, Président du Brésil et
Président de la Conférence des Nations Unies pour
l'environnement et le développement

Au nom du peuple du Brésil, j'ai l'honneur de vous accueillir dans notre pays. Nous recevons à bras ouverts chacun des participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

C'est avec un sentiment d'immense honneur et un sens profond de mes responsabilités que je préside les délibérations de cette Conférence qui, j'en suis persuadé, fera date dans l'histoire de l'humanité.

Je voudrais adresser nos remerciements au Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi qu'au Secrétaire général de la Conférence, M. Maurice Strong, pour les efforts inlassables qu'ils ont faits, avec le Gouvernement du Brésil, afin de rendre possible ce remarquable événement.

J'appartiens à cette génération qui a été la première à lancer un avertissement contre le mode de croissance qui nous mène aveuglément vers la disparition de la vie sur Terre.

Lors de mon inauguration, je me suis engagé à accorder la priorité aux problèmes environnementaux dont j'ai reconnu qu'ils étaient urgents et en réponse à un sentiment de plus en plus puissant tant parmi les Brésiliens qu'à travers le monde.

Aujourd'hui, en ouvrant solennellement cette Conférence, je ressens le sentiment de celui qui a rempli un engagement à l'égard de ses contemporains, ses compatriotes et la communauté internationale.

Le 14 juin, lorsque nous retournerons dans nos pays, le monde ne sera pas le même qu'en ce matin, 3 juin 1992.

La conscience de nos devoirs sera plus vive, la volonté de les remplir plus réfléchie, les voies de la coopération mieux tracées et renforcées.

Les nombreux chemins qui nous ont amenés à Rio étaient lourds d'incertitude.

Après tout, nous étions en train de négocier sur des questions assez nouvelles et de concevoir de nouvelles institutions internationales et de nouveaux modèles de rapports entre les Etats.

Au moyen de données provisoires et d'outils imparfaits, nous nous sommes efforcés de faire l'inventaire des vérités et des erreurs du passé pour cerner les problèmes du présent et de prévoir les défis de l'avenir.

Mais nous sommes ici, poussés par la volonté des peuples que nous représentons.

Le problème de l'environnement est le résultat de l'ère démocratique dans laquelle nous vivons, il est la conséquence des mouvements sociaux qui se multiplient partout spontanément.

Nous ne pouvons laisser sans réponse les aspirations de nos semblables qui s'attendent à des décisions capables de modifier la réalité pour la rendre meilleure.

Le simple fait qu'elle se réunit constitue la première réussite majeure de cette Conférence, c'est-à-dire le fait qu'aujourd'hui, dans cette salle, les représentants de 180 pays, de toutes les organisations internationales intéressées, et d'un nombre immense d'organisations non gouvernementales, peuvent commencer à travailler sur un ensemble de textes au sujet desquels l'accord s'est déjà fait ou est près de se conclure.

Notre tâche est de dégager et d'élargir le consensus qui a été atteint au cours d'un processus de négociation prolongé.

Ainsi que l'indique le titre de la Conférence, le but de notre rencontre est de faire progresser la coopération fondée sur deux notions fondamentales : le développement et l'environnement.

Nous acceptons le défi historique et l'obligation morale qui consiste à forger un nouveau modèle qui reconnaîtra que le progrès ne peut être que synonyme de bien-être pour tous et de conservation de la nature.

Comme je l'ai dit en d'autres occasions, nous ne pouvons avoir une planète écologiquement rationnelle dans un monde où les conditions sociales seraient injustes.

Il s'agit d'objectifs complémentaires dans chaque collectivité, dans chaque pays à travers le monde.

Et je pourrais vous citer comme exemple le Brésil qui est un pays qui a encore beaucoup à faire tant en matière de développement que d'environnement.

En bref, nos efforts doivent consister à réaliser, de façon harmonieuse, les aspirations que recouvre l'expression "développement durable", ce concept clef qui doit réunir riches et pauvres, pays petits et grands, de manière à ce que nous atteignons tous la prospérité et réduisions les distances qui nous séparent encore.

Nous trouverons de nouveaux moyens, nous entrerons dans une ère où les sociétés comprendront que la nature ne doit pas être uniquement exploitée mais appréciée.

Nous remplacerons les indicateurs du PNB et du PIB par une sorte d'indicateur du bien-être intérieur brut qui rassemblera les données du revenu national et les éléments qui manifestent effectivement le niveau de satisfaction des populations, y compris la liberté et l'harmonie sociale, la diversité culturelle, l'intégration raciale et le respect de l'environnement.

Après deux années de durs efforts et en ayant adopté une attitude d'ouverture au dialogue, de coopération et même d'impulsion quant à la manière de traiter, sur le plan international, les problèmes environnementaux, mon administration a pris d'importantes décisions au niveau national.

Parmi ces décisions, je citerai celles qui ont entraîné une réduction importante du déboisement en Amazonie, comme on peut d'ailleurs le constater par les images des satellites, de même qu'une démarcation, sur de vastes espaces, des terres occupées par les collectivités indiennes, y compris plus de 94 000 kilomètres² habités par la nation Yanomami.

Comme démonstration supplémentaire de l'engagement du Brésil à l'égard de la cause de l'environnement, nous offrons notre pays pour servir de pays hôte à une institution internationale qui sera chargée de poursuivre les objectifs que nous nous serons fixés ici.

En indiquant tout ce que nous partageons et tout ce qui nous rapproche les uns des autres, je ne souhaite pas donner l'impression que cette Conférence n'est qu'une occasion de réjouissance et de compréhension mutuelle.

Malheureusement, des problèmes graves et persistants restent à surmonter jusqu'à ce que l'action internationale entende la voix de la raison et emprunte la route qui mène directement à la solidarité et à l'intérêt commun.

Ici, tous peuvent constater que la pauvreté et l'absence de perspectives d'avenir sont les ennemis les plus résistants et tenaces.

L'apanage de celui qui préside cet immense pays est fait de joies quotidiennes à la pensée des promesses qu'il recèle, et des dilemmes, également quotidiens, qui résultent de la situation nationale et internationale actuelle.

Cependant, je ne veux pas céder à la tentation de faire des reproches aux plus nantis ou de manifester le moindre esprit de confrontation heureusement rejeté aux oubliettes de l'histoire.

Les responsabilités de l'état de choses actuel sont suffisamment nombreuses pour que chacun d'entre nous en ait sa part. Mais il serait vain de penser ainsi. Il nous faut plutôt espérer que les leçons d'un passé tant lointain que plus récent, ne seront pas oubliées et n'auront pas été vaines.

Toutefois, je me dois de dire, au nom de tous ceux qui vivent encore dans la pauvreté, que nous avons le droit et que nous devons réclamer des pays riches une plus grande preuve de fraternité.

En l'absence d'un ordre mondial fondé sur une plus grande justice, personne ne pourra vivre dans des conditions de prospérité tranquille, car il sera impossible de parvenir à la stabilité indispensable à une jouissance durable des richesses produites par l'homme.

Pour tous ceux qui sont conscients d'appartenir à une communauté humaine plus vaste, la lutte pour réduire les inégalités doit constituer une cause permanente.

En dépit de tout ce qui a pu être accompli au cours des travaux préparatoires, il reste encore beaucoup à faire pendant les 12 prochains jours et notre programme sera particulièrement chargé.

Le chemin parcouru depuis Stockholm, en 1972, ne peut être qu'une source d'inspiration et nous fournira un motif d'action supplémentaire au cours de cette Conférence.

Les idées et les termes qui sont devenus courants de nos jours ont fait leur première apparition à la Conférence de Stockholm avec la force de ces vérités dont l'heure est arrivée.

Le rapport de la Commission internationale présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de Norvège, a ajouté à ces notions le concept fondamental du développement durable.

De Rio, le bond que nous ferons dans l'avenir sera encore plus grand que celui d'il y a 20 ans.

Libérés des chaînes qui, pendant des décennies de guerre froide, entravaient les négociations internationales, nous pouvons maintenant nous

attaquer, à l'échelle mondiale, à des problèmes qui sont eux-mêmes vraiment mondiaux.

Nos préoccupations concernant le climat, l'atmosphère, la biodiversité, nous amèneront à aborder l'essence même de la vie.

Nous devons confronter ces problèmes si divers et d'une telle envergure en respectant la ligne droite qui mène au respect de la personne humaine et de sa dignité.

Je suis persuadé que les générations futures diront de notre réunion qu'elle fût un moment de sagesse et de prévoyance.

A cause de l'exploitation abusive de la nature et de ses ressources, qu'elles soient ou non renouvelables, à cause de la pollution si répandue, à cause des dommages causés par les guerres mondiales et régionales, à cause des stocks d'armes nucléaires et chimiques, à cause de l'échec des méthodes de développement rapaces, l'humanité était en droit de s'offrir cette Conférence à elle-même.

Elle marquera la naissance d'un nouveau contrat social international qui pourra nous mener, sains et saufs, au-delà de ce siècle et de ce millénaire.

Par son nom et les objectifs qui sont les siens, Agenda 21 reflète les objectifs que cette Conférence s'efforce d'atteindre.

Plus que tout autre domaine, celui de l'environnement exige une planification à long terme.

Les petites négligences d'aujourd'hui peuvent entraîner des dommages irréparables pour demain.

La responsabilité nous appartient de mettre en pratique ce que nous savons de manière à assurer un meilleur avenir à l'ensemble de l'humanité.

Je souhaite que la Conférence de Rio soit l'heureux présage d'une nouvelle ère où la science et la technologie ne techniciseront plus la vie mais, au contraire, la rendront plus humaine, consolidant tout ce qu'elles ont produit à notre avantage et compensant les dégâts qu'elles ont causés à la nature et l'écart entre riches et pauvres qu'elles n'ont fait qu'élargir.

Et que cette réunion soit aussi une exhortation à la paix. Il n'y aura pas de développement sain ou de développement équitable en l'absence d'une paix véritable et permanente entre les nations. Notre paix doit être une paix faite de réalisations et de générosité plutôt que d'une absence précaire de conflits.

Il nous incombe d'offrir le principe de solidarité à la communauté des Etats.

J'accueillerai mes collègues chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet prévu pour les 12 et 13 juin, convaincu que nous serons en mesure de leur présenter, prêts et complétés, tous les textes importants que nous étions chargés d'élaborer. Je ne doute pas que la Conférence aura la vision et l'envergure qu'exige notre survie.

L'image du Christ Rédempteur s'étend au-dessus de cet édifice dans lequel nous nous réunissons et on peut aussi l'apercevoir à l'horizon.

Au nom de chaque Brésilien, je renouvelle mes mots d'accueil à Rio de Janeiro où, 500 ans plus tard, le continent américain n'attend plus sa découverte mais doit maintenant lui-même découvrir et révéler ce dont l'homme est capable de réaliser lorsque la cause est juste, l'urgence est grande et l'espoir une inspiration.

Que le nouveau monde soit le berceau des temps nouveaux que nous appelons tous de nos vœux. Que Dieu nous protège et nous bénisse.

M. Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, Monsieur le Président, mes félicitations très sincères à l'occasion de votre élection comme Président de cette Conférence. Je tiens à dire notre vive gratitude pour le travail remarquable que vous-même, votre gouvernement et le peuple brésilien avez accompli dans le cadre de la préparation de la plus importante Conférence au sommet jamais réunie, et pour la chaleur et la générosité avec laquelle vous nous avez accueillis. Notre reconnaissance s'adresse également à M. le Gouverneur Brizola et à M. Alencar, le maire de Rio, qui se sont joints à vous si généreusement dans vos efforts.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général, pour vos déclarations qui suscitent l'inspiration et qui montrent clairement l'immensité du défi auquel la Conférence doit faire face. En effet, cette Conférence indiquera au monde le niveau de la volonté politique qui existe pour sauver la planète et comme le dit si bien le Sommet planète Terre, pour assurer une demeure sûre et hospitalière aux générations présentes et futures.

Ceci n'est pas une Conférence qui porte sur une question unique. Au contraire, elle traitera l'ensemble des causes et d'effets qui sont à l'origine d'un large éventail d'activités humaines qui agissent réciproquement pour modeler l'avenir.

Il y a 20 ans à Stockholm, les représentants de 113 pays ont fait les premiers pas sur ce chemin de l'espoir pour l'avenir de "notre Terre, planète unique". Aujourd'hui, dans cette belle ville de Rio de Janeiro, vous vous êtes rassemblés, représentants de plus de 178 pays, dans ce parlement sans précédent de la planète, pour prendre les décisions qui s'imposent pour ranimer l'espoir et lui donner une nouvelle substance et un nouvel élan. Car, en dépit d'importants progrès accomplis dans plusieurs domaines depuis 1972, les espoirs nés à Stockholm demeurent longuement frustrés.

Comme la Commission mondiale pour l'environnement et le développement l'a clairement indiqué dans son rapport qui a fait date, intitulé "Notre avenir à tous", l'environnement, les ressources naturelles et la biosphère n'ont pas cessé de se dégrader alors que les risques mondiaux comme ceux des changements climatiques et la raréfaction de la couche d'ozone sont devenus plus immédiats et plus graves. Ceci dit, tous les risques et la dégradation de l'environnement que nous avons connus jusqu'à maintenant se sont situés à des niveaux démographiques et d'activité humaine qui sont nettement inférieurs à ce qu'ils deviendront au cours des années à venir. Et les conditions fondamentales qui ont créé ce dilemme demeurent toujours en tant que forces dominantes qui façonnent notre avenir et menacent notre survie.

Au centre des problèmes auxquels nous aurons à trouver des solutions, je citerai les modes de production et de consommation du monde industriel qui portent atteinte à la biosphère; l'augmentation démographique incontrôlée, notamment dans les pays en développement, qui s'élève à 250 000 naissances quotidiennes; l'écart croissant entre riches et pauvres qui oblige les trois quarts de l'humanité à une lutte épuisante pour survivre; et un système économique qui ne tient aucun compte des dégâts ou des dommages écologiques et qui conçoit une croissance débridée comme une marque de progrès. Nous avons été l'espèce qui a le mieux réussi; nous sommes maintenant celle qui a perdu la maîtrise d'elle-même.

La concentration de la croissance démographique dans les pays en développement et celle de la croissance économique dans les pays industrialisés se sont accrues, créant des déséquilibres qui sont écologiquement et économiquement intolérables. Depuis 1972, la population mondiale s'est accrue de 1,7 milliard d'individus, chiffre qui correspond pratiquement à la population mondiale du début du siècle; 1,5 milliard d'entre eux vivent dans les pays en développement qui sont le moins en mesure de subvenir à leurs besoins. Cela ne peut durer. Il est impératif de stabiliser les poussées démographiques et cela doit se faire rapidement. Si nous ne le faisons pas, la nature s'en chargera et de façon beaucoup plus brutale.

Au cours de cette même période de 20 ans, l'augmentation du PIB mondial a été de 20 trilliards de dollars des Etats-Unis. Mais seulement 15 % de cette augmentation a bénéficié aux pays en développement, plus de 70 % allant aux pays déjà riche, ajoutant ainsi aux pressions disproportionnées sur l'environnement, les ressources et la biosphère de notre planète. C'est là l'autre aspect du problème démographique : le fait que chaque enfant né dans le monde développé consomme de 20 à 30 fois plus de ressources de la planète qu'un enfant du tiers monde.

Ce même processus de croissance économique qui a produit des niveaux de richesse et de puissance sans précédent pour une riche minorité a, par la même occasion, créé des risques et des déséquilibres qui menacent l'avenir tant des riches que des pauvres. Ce modèle de croissance et les modes de production et de consommation qui s'y rattachent ne peuvent être maintenus au bénéfice des riches et ils ne peuvent être répétés en faveur des pauvres. Toute poursuite dans cette voie pourrait nous amener à la fin de notre civilisation.

Mais le développement économique et social représente, pour les pauvres, le seul moyen de sortir du cercle vicieux de la pauvreté dans lequel ils se trouvent. On ne peut nier leur droit au développement qui ne doit, non plus, être entravé par des conditions imposées unilatéralement sur les courants financiers ou commerciaux des pays en développement.

Les riches doivent prendre des initiatives pour maîtriser leur développement et pour réduire considérablement ses incidences sur l'environnement afin d'assurer un "espace" environnemental qui permette aux pays en développement de croître. Les modes de vie destructeurs et gaspilleurs des riches ne peuvent se maintenir au prix des vies et des moyens de subsistance des pauvres, et de la matière.

Un développement durable n'exige aucunement que les riches régressent vers un mode de vie difficile et primitif. Au contraire, il peut offrir une vie plus riche offrant des occasions d'accomplissement de soi. Précisément parce qu'il sera durable, ce type de développement offrira plus de sécurité et de satisfaction, et il sera plus durable parce que les possibilités et les avantages seront plus universellement partagés.

Un développement durable, ce développement qui ne détruit ni n'affaiblit les fondements écologiques, économiques ou sociaux sur lesquels repose un développement soutenu, représente la seule voie possible vers un avenir plus sûr et prometteur, tant pour les riches que pour les pauvres. Cette Conférence doit établir les bases qui permettront la transition vers un développement durable. Cela ne pourra se faire qu'au moyen de changements fondamentaux apportés à notre vie économique et aux relations économiques internationales, notamment entre les pays industrialisés et les pays en développement. L'environnement devra trouver sa place dans nos politiques économiques et nos prises de décision, de même que dans notre culture et nos systèmes de valeurs qui motivent nos comportements économiques.

La nature doit occuper une place à la table de nos négociations, car c'est elle qui aura le dernier mot et nos décisions doivent respecter les limites qu'elle nous impose de même que le riche éventail de ressources et de possibilités qu'elle place à notre disposition. Nous devons accepter les terribles conséquences qui se cachent derrière les avertissements qui nous sont donnés par les scientifiques. Ces avertissements indiquent qu'il existe une réelle possibilité que notre planète devienne rapidement inhabitable pour l'homme. Si notre réponse devait n'être faite que de paroles et de gestes, cette perspective pourrait devenir réalité.

Les travaux préparatoires de la Conférence ont été axés sur les mesures concrètes requises pour parvenir à la durabilité. Sous l'habile direction de son Président, M. l'Ambassadeur Koh, le Comité préparatoire de la Conférence, pendant plus de deux années de préparations et de négociations intensives, a mis au point les propositions qui sont maintenant entre vos mains. Ce faisant, le Comité a pu bénéficier d'un vaste apport venant de l'ensemble du système des Nations Unies, de conférences préparatoires dans chaque région, de plusieurs conférences sectorielles, de rapports nationaux et de la participation, de diverses manières, d'un nombre sans précédent d'institutions, d'experts, d'organisations tant gouvernementales que non gouvernementales. Je tiens à faire remarquer qu'aucune conférence intergouvernementale n'a bénéficié plus que celle-ci d'un éventail aussi important de participations et de contributions venant d'organisations non gouvernementales et je tiens à leur rendre hommage à cet égard.

Les résultats de ce travail préparatoire vous sont donc maintenant donnés. La plupart des propositions sont assorties de recommandations approuvées par le Comité préparatoire par voie de consensus. Mais il vous appartiendra de résoudre certaines questions importantes encore sans solution. Permettez-moi de mentionner certaines des plus critiques, comme je les conçois.

S'appuyant sur la Déclaration de Stockholm, les 27 principes de la Déclaration de Rio représentent incontestablement un progrès majeur car ils établissent les fondements qui doivent régir la conduite des nations et des populations à l'égard les unes des autres et de la Terre de manière à assurer un avenir sûr et durable. Je recommande que vous approuviez ces principes sous leur libellé actuel et qu'ils servent comme base des futures négociations sur une charte de la Terre qui pourrait être adoptée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Action 21 est le fruit d'un long processus préparatoire au niveau professionnel et de négociations au niveau politique. Ce texte crée, pour la première fois, le cadre d'une action coopérative et systémique qui est requise pour assurer la transition vers un développement durable. Et les 115 secteurs du programme d'Action 21 définissent les initiatives concrètes nécessaires à cette transition. En ce qui concerne les questions qui demeurent en suspens, je voudrais vous exhorter à faire en sorte que les accords qui seront conclus à l'occasion de ce Sommet historique soient tels qu'ils nous permettent de progresser au-delà des positions déjà adoptées par les gouvernements dans d'autres enceintes.

La question des ressources nouvelles et supplémentaires nécessaires pour permettre aux pays en développement d'appliquer Action 21, est cruciale et se fait sentir partout. Plus que toute autre, la solution de cette question constituera un test du degré de la volonté politique et de l'engagement de tous les pays à l'égard des buts et objectifs essentiels du Sommet de la Terre.

La nécessité d'engager le processus est si urgente, si impérieuse, que les gouvernements, surtout ceux des pays à revenu élevé, seront, je l'espère, disposés à souscrire les premiers engagements à cette fin. Il est évident que le Nord doit commencer à investir davantage pour permettre au monde en développement de progresser. Les pays en développement doivent quitter Rio confiants qu'ils bénéficient de l'appui et des encouragements qui leur sont nécessaires pour s'engager eux-mêmes à réorienter leurs politiques et à redéployer leurs propres ressources comme le propose l'Action 21.

J'espère aussi que vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que ces nouveaux fonds supplémentaires soient, du moins au début, acheminés par l'intermédiaire de certains organismes et programmes existants, y compris le Fonds pour l'environnement mondial qui aurait été convenablement réadapté.

Tout ceci exige un sens renouvelé d'un véritable partenariat. Les notions traditionnelles d'aide et le syndrome donateur-bénéficiaire ne sont plus de mise dans les relations Nord/Sud. La communauté mondiale doit progresser vers un système plus objectif et mieux à même d'assurer des transferts de ressources semblables à ceux utilisés pour redresser les déséquilibres et assurer l'équité au sein des sociétés nationales.

Le financement de la transition vers un développement durable ne doit pas être vu uniquement sous l'angle des coûts supplémentaires qu'il implique, mais plutôt comme un investissement indispensable pour assurer la sécurité de l'environnement mondial.

De tels investissements sont aussi logiques sur le plan économique. Ce n'est pas par hasard que les pays et les entreprises qui utilisent l'énergie et les matières le plus efficacement sont aussi économiquement les plus prospères. L'inverse est également vrai car des résultats économiques faibles sont presque toujours la conséquence d'un comportement environnemental fautif. L'importance de l'efficacité écologique a été le sujet principal du rapport intitulé Changing Course, préparé par le Conseil des entreprises pour ce développement durable à l'intention de cette Conférence.

En aucun domaine l'efficacité est-elle plus importante qu'en matière d'utilisation de l'énergie. La transition vers une économie énergétique plus efficace qui nous sévrera de notre dépendance excessive à l'égard des combustibles fossiles est impérative pour nous permettre de parvenir à un développement durable.

La levée des obstacles aux échanges et la suppression des subventions discriminatoires permettraient aux pays en développement d'obtenir des montants beaucoup plus élevés que ceux qu'ils reçoivent actuellement par l'intermédiaire de l'aide publique au développement. Une réduction importante du fardeau actuel de leurs dettes pourrait assurer la majeure partie des nouvelles ressources supplémentaires dont elles ont besoin pour réussir leur transition vers un développement durable.

Il nous faut aussi de nouvelles méthodes de financement des objectifs qui concernent l'environnement et le développement. Par exemple, l'émission de permis échangeables sur le plan international offre un moyen d'utiliser de la manière la plus rentable des fonds consacrés à la lutte contre la pollution tout en fournissant des moyens non budgétaires d'effectuer des transferts de ressources. Le produit des taxes sur les activités ou les produits polluants, telles que les taxes sur le CO₂ déjà perçues ou proposées par plusieurs pays, pourrait aussi être consacré au financement de mesures internationales relatives à l'environnement et au développement. Bien qu'aucune de ces mesures prometteuses ne soient assez mûres pour qu'il soit possible de prendre

quelque décision définitive à ce stade, j'exhorte celle-ci à leur accorder une attention prioritaire au cours de la période qui suivra la Conférence.

La sécheresse dévastatrice en Afrique australe et les circonstances déplorables dans lesquelles se trouvent toujours les victimes des conflits et de la pauvreté dans tant de pays africains sont de cruels rappels de la nécessité pour la communauté mondiale d'accorder une priorité spéciale aux besoins de l'Afrique et aux pays en développement les moins avancés partout dans le monde. Il est tragique que la pauvreté et la faim persistent dans un monde qui n'a jamais été mieux à même de les éliminer. Cette situation constitue sûrement un reniement du fondement moral et éthique de notre civilisation ainsi qu'une menace à notre survie. Les mesures d'Action 21 qui visent l'élimination de la pauvreté et l'affranchissement des pauvres fournissent les bases d'une nouvelle guerre contre la pauvreté à l'échelle mondiale. En effet, je vous recommande vivement d'adopter l'élimination de la pauvreté comme un objectif central de la communauté mondiale alors que nous approchons du XXIe siècle.

Une autre région géographique importante qui mérite une attention spéciale à l'heure actuelle est celle qui est composée des républiques de l'ancienne Union soviétique et des pays de l'Europe centrale et orientale. Ces pays, qui ont souffert de ravages environnementaux parmi les plus sévères dans le monde, font maintenant face à la redoutable obligation d'avoir à revitaliser et à reconstruire leurs économies. Il est important, tant pour eux que pour la communauté mondiale tout entière, qu'ils reçoivent l'appui international qui leur est nécessaire pour accomplir ces tâches sur une base écologiquement rationnelle et durable.

Je tiens à rendre hommage aux négociateurs des conventions sur l'évolution du climat et sur la diversité géologique qui seront ouvertes à la signature ici à Rio de Janeiro. Ceci n'a pas été un travail facile et il subsiste d'importantes réserves concernant ces deux instruments. Ceux-ci représentent les premiers pas d'un processus qui permettra d'apporter des solutions aux deux menaces les plus sérieuses à l'habitabilité de notre planète. La signature de ces conventions ne suffira pas par elle-même. Leur véritable importance dépendra de la mesure dans laquelle elles donneront lieu à des initiatives concrètes et seront rapidement suivies de protocoles comportant les mesures spéciales requises pour les rendre pleinement efficaces et assurer le financement nécessaire à leur application.

Car ces deux problèmes concernent l'avenir de la vie sur Terre. Au cours des 20 prochaines années, plus du quart des espèces terrestres restantes sont susceptibles de disparaître. Et dans le cas du réchauffement global, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat nous a prévenus que si les émissions de gaz carbonique ne sont pas immédiatement réduites de 60 %, les changements au cours des 60 prochaines années pourront être si rapides que la nature sera incapable de s'adapter et l'homme impuissant à les contrôler.

Je voudrais aussi suggérer que vous confiiez un mandat en vue de l'élaboration d'une convention sur la désertification et la dégradation des terres arides qui menacent les vies et les moyens de subsistance de tant d'hommes et de femmes dans le monde en développement, surtout en Afrique. De même, il est important que cette Conférence, lors de la négociation des principes relatifs aux forêts qui lui ont été soumis par le Comité préparatoire, prévoie les moyens d'assurer les moyens d'un progrès continu vers un régime efficace permettant la conservation des forêts ainsi qu'un développement durable des forêts de la planète.

La guerre et les préparatifs de guerre constituent une source importante de dégâts environnementaux et ils doivent être soumis à davantage de contrôle et à une obligation plus stricte de rendre des comptes. Il y faudrait des instruments juridiques plus contraignants comportant des dispositions précises relatives à leur application qui prévoiraient une dissuasion efficace à l'encontre d'agresseurs environnementaux éventuels.

Le chemin de Rio a été éclairé et vivifié par un éventail remarquable et diversifié d'activités et de dialogues; la plupart ont été marqués par le soutien, d'autres plus critiques ou même sceptiques, mais tous ont reconnu l'importance historique de cette occasion et exprimé l'espoir et l'attente des peuples en ce qui concerne le résultat de vos efforts au cours des deux prochaines semaines. Plusieurs des individus et des organisations qui ont participé à ce processus global seront parmi nous au cours des débats. De nombreux autres se rassemblent au Forum mondial. Je me réjouis à l'avance de l'action réciproque à la fois positive et créatrice entre la Conférence et ces autres rassemblements.

Plusieurs autres événements importants ont eu lieu ici juste avant la Conférence. La Conférence mondiale des populations autochtones s'est réunie pour procéder à un échange d'expériences et de préoccupations. Ces populations sont les dépositaires de la sagesse et des connaissances traditionnelles dont la plupart d'entre nous avons été coupés du fait de la modernisation. Elles sont aussi les gardiennes de certains des écosystèmes les plus importants et les plus vulnérables de la planète, tels que les forêts tropicales, les déserts et les régions arctiques. Nous devons écouter leur message et en tenir compte, profiter de leur expérience et respecter leur droit de vivre sur leurs propres terres conformément à leurs traditions, leurs valeurs et leurs cultures.

Une participation entière et avisée des populations par l'intermédiaire des processus démocratiques à tous les niveaux, assortie d'ouverture et de transparence, est indispensable à la réalisation des objectifs de la Conférence. Les gouvernements et les institutions, tant nationales qu'internationales, doivent veiller à assurer une telle participation en tant qu'élément essentiel des résultats de la Conférence.

Dans tous les pays, les femmes, les jeunes et les enfants constituent sans doute les groupes les plus importants. Pour leur permettre d'apporter leurs contributions à la fois indispensables et distinctives, les obstacles qui demeurent à une pleine et entière participation des femmes à tous les aspects de la vie économique, sociale et politique, doivent être levés. De même, les opinions, les préoccupations et les intérêts de nos jeunes et de nos enfants doivent être respectés et on doit leur assurer la possibilité de participer aux décisions qui façonneront cet avenir qui leur appartient plus qu'à tout autre.

Au début du XXI^e siècle, plus de la moitié de la population mondiale habitera les zones urbaines. Les villes du monde en développement sont en train d'être écrasées par une croissance explosive qui connaît des taux encore jamais atteints. On compte que dès l'année 2025 la population urbaine des pays en développement atteindra environ 4 milliards. Dans notre pays hôte, la proportion des habitants vivant dans les zones urbaines s'élève déjà à 70 %. Les réunions des principaux représentants des collectivités locales qui ont eu lieu à Curitiba et à Rio la semaine dernière, ont mis en lumière ces questions et établi les bases en vue de l'adoption par plusieurs des principales villes mondiales d'une politique correspondant à celle qui figure à Action 21.

Nous devons nous rappeler la Déclaration du Rassemblement "Sacred Earth" réuni ici la semaine dernière, qui insiste sur le fait que les modifications des comportements et le changement de direction qui s'avèrent nécessaires doivent être ancrés dans nos valeurs éthiques, spirituelles et morales les plus profondes. Nous devons rétablir dans nos vies l'éthique de l'amour et le respect de la Terre que les populations traditionnelles ont conservés comme composante essentielle de leur système de valeurs. Et ceci doit s'accompagner d'une revitalisation des valeurs qui se trouvent au centre de toutes nos principales traditions religieuses et philosophiques. Le dévouement à autrui, le partage, la coopération et l'amour réciproque ne doivent plus être considérés comme de pieux idéaux, séparés de la réalité, mais plutôt comme la base indispensable des nouvelles réalités sur lesquelles notre survie et notre bien-être doivent être fondés.

La science et la technologie ont produit une civilisation axée sur les connaissances intellectuelles. Leur abus et ses conséquences involontaires ont donné lieu à des risques et à des déséquilibres qui maintenant nous menacent. Par ailleurs, cet état de choses nous fournit non seulement la perspicacité dont nous avons besoin pour guider nos décisions mais aussi les instruments nécessaires aux initiatives qui façonneront notre avenir commun. Les conseils que nous offre la science seront rarement assez précis pour éliminer toute incertitude. Dans des domaines où notre survie est en jeu, nous ne pouvons nous permettre d'attendre que nous viennent les certitudes que seule une autopsie pourrait fournir. Nous devons au contraire agir à la lumière des meilleures indications disponibles.

Pour devenir des partenaires à part entière dans l'effort qui vise à sauver notre planète, les pays en développement ont d'abord et avant tout besoin d'un nouvel appui important en vue de renforcer leur propre capacité institutionnelle en matière scientifique, technologique, professionnelle et pédagogique et dans des domaines connexes. Il s'agit là de l'un des éléments importants et urgents d'Action 21.

Le terrain d'entente le plus important auquel nous puissions parvenir à Rio est peut-être celui qui nous permette de comprendre à quel point nous sommes tous concernés par ce problème. Aucun point de la planète ne peut demeurer un îlot d'abondance dans un océan de misère. Ou bien nous allons tous nous sauver ou alors personne ne le sera. A compter de maintenant, nous devons tous suivre le même chemin. Isolé, un pays ne peut stabiliser son climat. Aucun pays ne peut à lui seul préserver sa biodiversité. Une partie du monde ne peut vivre en pratiquant une consommation à outrance alors que le reste de la Terre détruit son environnement uniquement pour survivre. L'un ne peut s'immuniser contre les effets du comportement de l'autre.

Il existe aujourd'hui une tendance de mauvaise augure qui consiste à ériger de nouveaux rideaux de fer afin d'isoler les mieux nantis des pauvres et des défavorisés. Les rideaux de fer et les frontières ne sont pas la solution aux problèmes d'une communauté mondiale interdépendante où ce qui arrive chez l'un affecte tous les autres.

Qu'on le veuille ou non, à compter de maintenant nous sommes logés à la même enseigne : les riches, les pauvres, le Nord, le Sud. C'est un défi enthousiasmant que de supprimer les barrières qui nous ont séparés dans le passé pour rejoindre le partenariat global qui nous permettra de survivre dans un monde plus sûr et plus hospitalier. Le monde industrialisé ne peut échapper à sa principale responsabilité qui est de montrer la route vers ce partenariat et d'assurer son succès. Jusqu'à maintenant, les dégâts infligés à notre planète ont été causés par inadvertance. Mais nous savons maintenant

ce que nous faisons. Nous avons perdu notre innocence. Il serait totalement irresponsable de notre part de poursuivre dans cette voie.

En dernière analyse, la Conférence ne satisfera les besoins pour lesquels elle a été convoquée et les espoirs et les aspirations qu'elle a suscités à travers le monde que si ces décisions sont de nature à assurer les changements réels et indispensables des conditions qui sont à la base de la crise de civilisation à laquelle nous sommes confrontés. Si les accords conclus ici devaient ne pas servir les intérêts communs de la famille humaine tout entière, s'ils étaient privés des moyens et des engagements nécessaires à leur application, si le monde devait retourner à ses vieilles routines, nous aurions alors raté une occasion historique, une occasion qui pourrait ne plus nous être offerte. Ainsi, nous léguerions à ceux qui viendraient après nous un héritage d'espoirs perdus et d'une détresse toujours plus grande. Cela ne doit pas être.

Le Sommet de la Terre ne doit pas être une fin en soi; il doit plutôt constituer un nouveau départ. Les mesures dont vous conviendrez ici ne seraient que le premier pas sur la nouvelle route vers notre avenir commun. Ainsi, les résultats de la Conférence dépendront, en fin de compte, de la crédibilité et de l'efficacité de son suivi. En conséquence, il est donc de la plus haute importance que tous les gouvernements s'engagent à ce que les décisions qu'ils prendront ici collectivement se transforment en politiques et en pratiques nationales nécessaires pour les rendre efficaces, notamment en ce qui concerne l'application d'Action 21. Le processus préparatoire en a fourni la base indispensable et l'élan qui nous a amenés à Rio ne doit pas s'arrêter. Et les changements institutionnels qui doivent s'opérer au sein des Nations Unies doivent offrir une assise efficace et crédible qui permette d'assurer le maintien de son rôle mobilisateur.

Notre unité intrinsèque comme peuples de cette Terre doit transcender les différences et les difficultés qui nous séparent encore. Vous être appelés à vous montrer à la hauteur de votre responsabilité historique en tant que gardiens de la planète, en prenant ici les décisions qui uniront les riches et les pauvres, le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, pour un nouveau partenariat qui assurera notre avenir commun. Comme sir Shridath Ramphal le dit dans son livre Our Country, The Planet, rédigé sur commande à l'intention de cette conférence, le dynamisme qui nous entraîne à rechercher un mieux-être matériel nous rend si indifférents à l'égard de ce qui nous rattache à la nature que nous risquons de perdre ces racines. Après Rio, le chemin sera long et difficile mais ce sera aussi une exploration pleine d'espoir, d'exaltation, de défis et de possibilités, nous amenant, alors que nous abordons le XXI^e siècle, à la naissance d'un nouveau monde dans lequel les espoirs et les aspirations de tous les enfants du monde pour un avenir plus sûr et plus hospitalier se réaliseraient. Cette responsabilité sans précédent est la vôtre.

Sa Majesté le Roi Carl XVI Gustaf de Suède

En cette occasion très spéciale, nous ressentons vivement que l'avenir est entre nos mains. C'est donc pour moi un privilège de pouvoir m'adresser à cette conférence et de vous transmettre le message de la Suède, pays hôte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972.

C'est un message marqué par une certaine anxiété. Depuis la première Conférence les progrès ont été inégaux. L'environnement aux niveaux local, national et régional s'est considérablement amélioré alors que les menaces globales sont devenues plus sérieuses que jamais.

Les pays en développement continuent à faire face à d'immenses problèmes. Même si certains d'entre eux ont été en mesure d'améliorer leur situation de façon importante, plus d'un milliard d'êtres humains sur cette planète vivent dans des conditions de pauvreté inacceptable.

Aujourd'hui, mon message est aussi un message d'espoir. Pour la première fois dans l'histoire, tous les pays du monde se rencontrent pour s'entretenir des problèmes de l'environnement et du développement qui sont inextricablement liés. Il faut espérer que les travaux préparatoires entrepris avec sérieux et efficacité au cours de ces deux dernières années offriront la base d'un résultat positif de la Conférence.

Plusieurs parmi nous ont senti que l'histoire s'est accélérée au cours des années. Le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était en 1972. La menace d'une guerre nucléaire s'est estompée.

Ceci signifie que les générations qui vivaient dans une expectative plus courte à l'ombre d'un désastre nucléaire possible doivent maintenant faire face à une perspective plus longue. Notre regard s'est porté au-delà d'un horizon marqué par l'immédiat. L'an 2000 est pour demain et l'année 2100 n'est pas très éloignée. C'est un grand défi que d'avoir à envisager un monde qui s'étend au-delà de la durée d'une vie et de prévoir les choses de loin ne constitue pas un luxe intellectuel, mais une nécessité et une occasion dont il faut profiter. Et le sens d'une responsabilité à l'égard des générations montantes ajoute une nouvelle dimension à notre existence.

Tout ceci ne doit pas faire obstacle à une compréhension plus approfondie du présent. Nous devons agir aujourd'hui afin que les désastres écologiques futurs soient évités. Mais dans plusieurs parties du monde, le désastre est déjà là. La sécheresse catastrophique actuelle en Afrique en est un exemple. Et il en existe plusieurs autres.

Le lien entre l'environnement et le développement est vital. Ici à Rio de Janeiro, nous devons trouver de nouveaux modes de réflexion et d'action qui fassent d'un développement durable une réalité vivante et une réelle possibilité.

Je ne doute pas que certains soient remplis d'incertitude face à la situation mondiale actuelle. Les vieilles structures s'écroulent avant que les nouvelles puissent être mises en place. L'économie mondiale est pour nous une cause de sérieuses préoccupations, de même que les problèmes de développement du Sud et la persistance de la stagnation et du chômage dans le Nord.

Mais nous n'avons pas le choix ni l'option de pouvoir résoudre d'abord les problèmes d'aujourd'hui pour ensuite nous pencher sur ceux de demain.

Nous devons veiller à gérer nos efforts intellectuels, politiques et concrets de manière à les intégrer en vue d'une action qui soit crédible.

Bien sûr, cela est plus facile à dire qu'à accomplir. Les gouvernements du monde se débattent avec tant de problèmes qui exigent une attention immédiate. La même chose est d'ailleurs vraie en ce qui concerne les individus. Lorsqu'il faut lutter pour survivre, comment songer à accorder la priorité aux générations futures? Lorsqu'un pays est confronté à une crise économique soudaine, comment amener son gouvernement à considérer les options à long terme?

Il n'existe pas de réponses toutes faites et chaque problème doit être abordé séparément. Néanmoins, la nécessité d'une analyse intégrée est urgente.

La Conférence de Rio nous offre l'occasion, d'ailleurs nécessaire, de la réflexion. Dans l'ordre du jour de la Conférence et au cours des travaux préparatoires, on a insisté sur les rapports entre différents concepts :

La pauvreté comme conséquence et comme cause de la dégradation de l'environnement;

La relation entre le déboisement et la désertification;

Le lien entre la pollution d'origine tellurique des eaux côtières et le préjudice causé aux pêcheries.

Le lien entre la réflexion et l'action constitue le facteur décisif. Pour le Nord, cela signifie le courage intellectuel de reconnaître les intérêts des pays en développement et la nécessité d'y transférer des ressources financières nouvelles, supplémentaires et adéquates. Chaque individu doit aussi envisager l'option de modifier son mode de consommation et son mode de vie, dans une perspective à long terme.

C'est de toutes les parties du monde que nous sommes venus ici. Nous aurons la possibilité unique d'échanger des vues sur ces problèmes fondamentaux grâce à une documentation fort bien préparée par le Secrétariat. Voilà l'occasion pour nous de renforcer une approche intégrée et pour nos gouvernements de prendre les décisions qui s'imposent dans ce monde qui évolue si rapidement.

Mais les gouvernements, à eux seuls, ne peuvent tout accomplir si les citoyens ne souhaitent pas se joindre à leurs efforts. L'approche à long terme exige donc un immense effort de prise de conscience et d'éducation. Le rôle des organisations non gouvernementales est crucial. Grâce à leur action, personne ne pourra mettre en doute les problèmes auxquels nous faisons face.

La présence à Rio d'un si grand nombre de représentants des organisations non gouvernementales est donc encourageante à cet égard. Leur participation active aux activités de la Conférence constitue la clef du succès à long terme.

Il en va de même pour les moyens d'information. Cette conférence est observée avec le plus grand intérêt dans le monde entier. Il s'ensuit que les moyens d'information en suivent le déroulement avec beaucoup d'attention. Leur responsabilité ne se restreint pas à l'immédiat; en effet, la couverture du processus de suivi sans doute moins dramatique et plus monotone sera tout aussi importante.

La semaine dernière, j'ai participé à deux réunions qui ont précédé la Conférence. L'une s'est tenue à Rio de Janeiro et était organisée par la Chambre de commerce internationale. Elle a souligné l'importance du monde des affaires en ce qui concerne la continuité du processus initié par la Conférence. On y a aussi insisté sur la responsabilité des gouvernements qui doivent transmettre au secteur privé les signes appropriés susceptibles de l'inciter à se comporter d'une manière qui soit écologiquement rationnelle. Le rapport du Conseil des entreprises pour le développement durable est porteur du même message. Le monde des affaires ne doit pas percevoir les préoccupations à plus long terme relatives à l'environnement comme une menace mais plutôt comme un défi et une occasion de nouvelles entreprises. L'autre réunion, tenue à Curitiba, portait sur le rôle des collectivités locales, des villes petites ou grandes, et des municipalités. Il y était encourageant de constater le dynamisme et la vigueur des initiatives liées à l'environnement manifestés par tant de municipalités à travers le monde. "Penser globalement, agir localement" n'est pas uniquement un slogan. Il s'agit d'une réalité dont l'expérience de Curitiba a révélé toutes la force.

Intégration est le mot clef :

Intégration des différentes politiques afin de rendre possibles dès maintenant à la fois le développement et les préoccupations liées à l'environnement;

Intégration des intérêts actuels à ceux de demain;

Intégration des facteurs globaux aux facteurs locaux.

La Conférence devrait pouvoir accomplir tout cela. Je suis donc convaincu qu'une occasion historique se présente actuellement à nous qui nous permet d'accélérer la coopération internationale d'une manière qui permettra à tous de regarder vers l'avenir avec une confiance accrue.

Monsieur le Président, c'est avec un très grand espoir que je remets le flambeau symbolique de Stockholm 1972 à Rio de Janeiro 1992. Nous sommes ici pour préparer le prochain siècle, nous le faisons ensemble, et nous travaillons dans cette magnifique ville sous votre très compétente direction. Les conditions préalables sont réunies. Utilisons cette occasion et ne ratons pas le coche.

Madame Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de Norvège et
Présidente de la Commission mondiale pour l'environnement et
le développement

Le XXe siècle ne compte plus que 400 semaines. Il ne reste plus beaucoup de temps pour modifier les structures actuelles insoutenables du développement humain. Nous devons supprimer la pauvreté. Nous devons parvenir à une plus grande égalité au sein des nations et entre elles. Nous devons concilier les activités humaines et l'évolution démographique avec les lois de la nature.

En 1987, dans "Notre avenir à tous" nous avons décrit les dangers qui résultent des efforts, à la fois des pays industrialisés et des pays en développement, de fonder leur progrès sur des pratiques insoutenables tant du point de vue économique qu'environnemental.

Nous avons lancé un appel à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle convoque une conférence internationale "chargée d'examiner les progrès accomplis et de susciter les arrangements qui permettraient de poser des jalons sur la voie du progrès humain et de maintenir dans des normes correspondant aux besoins de l'homme et des lois naturelles". Aujourd'hui, c'est-à-dire cinq ans plus tard, nous ouvrons cette conférence.

Il y a six semaines, la Commission mondiale, renforcée par la participation de cinq dirigeants de réputation mondiale, s'est à nouveau réunie à Londres pour y émettre une déclaration à caractère politique sur les problèmes vitaux dont cette conférence est saisie.

L'humanité est maintenant parvenue à la croisée des chemins où des changements fondamentaux d'orientation sont devenus nécessaires. Plus d'un milliard d'individus qui aujourd'hui ne peuvent satisfaire à leurs besoins essentiels, nos enfants et nos petits-enfants et la Terre elle-même réclament à cor et à cri cette révolution qui devra venir tôt ou tard. Nous savons que nous avons la possibilité d'éviter le danger, les désordres et les conflits qui pourraient autrement être inévitables.

Une nette réduction de la course aux armements et le manque à dépenser à des fins guerrières peuvent être utilisés pour financer la forme la plus urgente de sécurité collective qui est la sécurité de l'environnement.

Il nous faut un nouveau mode d'"engagement collectif", non seulement pour stabiliser les relations Est-Ouest mais pour créer de nouveaux rapports entre le Nord et le Sud fondés sur un intérêt mutuel bien compris.

Nous serons tous comptables de nos manquements à agir à Rio. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité - partout dans le monde -, les peuples pourront observer étroitement leurs dirigeants à l'oeuvre à l'occasion d'une grande conférence, grâce à la télévision et à d'autres moyens d'information.

Nous ne pouvons prétendre que les connaissances nous font défaut. Un partenariat global doit commencer par un engagement des pays industrialisés à réduire de façon sérieuse le fardeau qu'ils imposent aux écosystèmes de la Terre du fait de leurs modes de production et de consommation intolérables.

Ne soyons pas surpris que les pays en développement viennent au Sommet de Rio avec des demandes économiques illimitées. Pour eux, il s'agit essentiellement d'une conférence sur le développement et la justice.

La pauvreté avilit non seulement ceux qui en souffrent mais aussi ceux qui la tolèrent. Le moment est venu de s'attaquer sérieusement à la pauvreté généralisée. On ne peut plus traiter la pauvreté, l'environnement et l'évolution démographique comme des problèmes distincts, ou même y réfléchir séparément; ils sont en pratique étroitement liés et ne peuvent être dissociés lors de l'élaboration des politiques.

A moins que la pauvreté ne soit soulagée, il n'existe aucune possibilité pour nous de stabiliser la population mondiale. Depuis la dernière réunion de la Commission il y a cinq ans, cette population a augmenté de 500 millions. Nous devons traiter la croissance démographique au moyen d'une approche intégrée, y compris l'éducation et l'amélioration de la condition de la femme, une meilleure santé publique et la planification de la famille.

Au cours des travaux préparatoires de la Conférence, plusieurs pays en développement se sont déclarés disposés à s'engager sur le plan politique à mettre un frein à la croissance démographique mais certaines délégations se sont opposées aux appels pour que les moyens modernes de planification de la famille soient largement distribués. Nous avons tous l'obligation de voir à ce que cette résistance soit surmontée et d'être à la hauteur des vrais défis de votre temps.

Nous ne pourrions progresser vers un développement durable qu'au moyen d'un système commercial international qui élargisse l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et qui tienne compte de l'environnement. La Commission regrette qu'au cours des négociations actuelles du GATT, on ait omis d'aborder tant les problèmes de l'environnement que la notion du développement durable. Elle lance un appel pour qu'il en soit tenu compte au cours des négociations futures.

Dix ans après l'éclatement de la crise de la dette en Amérique latine, plusieurs pays en développement sont incapables de surmonter le lourd fardeau de leurs dettes étrangères. A l'heure actuelle, la dette des pays en développement excède 1,3 mille milliards de dollars des Etats-Unis, et le service de la dette est quatre fois plus élevé que le montant net de l'aide au développement. Il est impérieux qu'un allègement de la dette soit accordé, particulièrement au bénéfice des pays à faible revenu.

L'accès à des technologies écologiquement rationnelles est d'une importance cruciale en ce qui concerne chacune des questions traitées au document Action 21. Il est urgent de consacrer des ressources beaucoup plus importantes à la mise en place de technologies nouvelles et viables qui respectent l'environnement. En outre, il est nécessaire de créer un climat qui soit plus favorable aux investissements privés et de développer des formules novatrices de partenariat entre gouvernements et entreprises.

Selon l'estimation du secrétariat de la Conférence, le montant des ressources financières requises pour l'application d'Action 21 dans les pays en développement s'élève à 625 milliards de dollars. Environ 80 % de cette somme, soit 500 milliards de dollars, devront être fournis par les pays en développement eux-mêmes. Les 20 % restants, soit 125 milliards de dollars requis annuellement, devront être obtenus au moyen d'un financement concessionnel des pays industrialisés.

Bien que la somme peut paraître très considérable, elle équivaut en fait au montant qui serait mobilisé si les pays industrialisés respectaient l'objectif de 0,7 % de leur PNB qu'ils s'étaient fixé pour leur aide au développement.

La Commission s'est fondée sur les conclusions de la Déclaration de Tokyo sur le financement de l'environnement et du développement, une initiative prise à point nommé par l'ancien Premier Ministre Takeshita. Le pourcentage de 0,7 représente un minimum indispensable, compte tenu de l'importance des efforts qui seront requis. Tous les pays donateurs devraient atteindre leurs objectifs d'ici à l'an 2000.

Les pays industrialisés doivent commencer de manière sérieuse, ici à Rio, à appliquer Action 21, augmentant par la suite leurs contributions annuelles par des montants supplémentaires. Nous estimons qu'au départ la contribution ne devrait pas être inférieure à 10 milliards de dollars en 1993.

Outre le financement concessionnel, les besoins particuliers des pays à revenu moyen doivent être satisfaits; il est en effet tout aussi important que la communauté internationale facilite les flux financiers à ces pays à des conditions appropriées et par l'intermédiaire d'un ensemble de mécanismes.

Au Sommet de la Terre, notre monde doit se montrer à la hauteur du défi qui se présente à lui. Nous croyons que l'élan est maintenant irréversible. Au-delà de Rio, nous devons envisager les moyens qui permettront de soutenir et de renforcer cet élan.

Au sein du système des Nations Unies, l'Assemblée générale devrait remplir le rôle d'organe suprême qui déterminera la politique à suivre pour assurer un développement durable. Nous appuyons la proposition visant à la création d'une commission à haut niveau sur le développement durable.

Il nous faut rassembler les forces de la raison qui dépendent elles-mêmes de façon si évidente de l'union de celles de la démocratie.

La Commission mondiale lance un appel aux dirigeants du monde qui participeront au Sommet de la Terre pour qu'ils engagent les peuples du monde à assurer la survie de l'humanité. Des priorités nationales de portée trop modeste ne pourront que faire obstacle au progrès.

Nous nous trouvons dans l'obligation de gérer la transition globale la plus importante depuis les révolutions agricole et industrielle, celle du développement durable.

Emotivement, nous pouvons nous immuniser temporairement contre les images de la famine, de la sécheresse, des inondations et des peuples envahis par des déchets qui engloutissent une nature si abondante. Pendant ce temps, la bombe continue son tic-tac et il sera trop tard lorsque la population mondiale aura doublé et lorsque les dimensions de l'économie mondiale se seront multipliées par 5 ou par 10 tout en laissant des centaines de millions d'êtres humains affamés et totalement démunis.

Il nous faut absolument construire une démocratie globale fondée sur une compréhension commune de nos défis communs. Il nous faut éduquer nos populations plutôt que de les armer. Et nous devons rechercher la modération et la modernisation. Nous devons prendre des décisions radicales à l'occasion de cette réunion de crise sur l'avenir de l'humanité.

Nous ne pouvons pas trahir les générations futures. Elles nous jugeront sévèrement si nous échouons en ce moment crucial. Nous sommes porteurs d'un devoir moral. Nous avons les moyens et nous connaissons la route. Chacun de nous, nous sommes responsables et on nous demandera des comptes.

S. E. M. Mario Soares, Président de la République
du Portugal

Je désire adresser mes salutations à tous les participants à cette historique Conférence de Rio et rendre hommage au sens des responsabilités manifesté par l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'elle a décidé de convoquer votre conférence à un moment aussi opportun. Je remercie le Président de la République du Brésil, dont le pays a bien voulu accueillir la Conférence et qui maintient des liens si étroits avec le Portugal, de m'avoir adressé une invitation spéciale d'assister à cette séance d'ouverture. Nous sommes profondément reconnaissants au Président Collor de ce geste très courtois à l'égard du Portugal.

Ainsi que l'a dit M. Maurice Strong, le Secrétaire général auquel cette conférence doit tout, il est à la fois urgent et d'une importance décisive pour l'humanité, en ces dernières années du siècle, qu'un équilibre viable et équitable soit trouvé à l'échelle mondiale entre environnement et développement.

Tout homme lucide reconnaît maintenant que nous ne pouvons fermer nos yeux devant la dégradation systématique de notre planète assiégée et accablée. Cette dégradation porte atteinte à la fois aux équilibres écologiques essentiels et à la condition de l'espèce humaine qui, dans de vastes régions, souffre encore de la faim, de la malnutrition, d'un habitat inadéquat, de maladies que la science peut guérir, de l'ignorance et du sous-développement. Le rapport Brundtland, Notre avenir à tous, constitue la suite du rapport Brandt qui, il y a 15 ans, déclarait déjà que le dialogue Nord-Sud qui vise à lutter contre le sous-développement, était absolument nécessaire à la survie des pays plus développés.

Ceci dit, il ne suffit pas de prendre conscience de la gravité de la situation à laquelle la terre, notre maison commune, doit faire face. Quoique infiniment important, cela n'est qu'un début. Il faut maintenant savoir comment agir, comment s'y prendre pour apporter les changements nécessaires, dans quel sens et par quels moyens. Voilà le grand défi auquel votre conférence doit faire face.

Les espoirs soulevés à travers le monde sont immenses. Et cela est bien ainsi. Le Forum des organisations non gouvernementales et les citoyens concernés qui sont venus à Rio de Janeiro de tous les coins du globe constituent une démonstration éloquentes de cette attente et de cet intérêt. D'une part, cela représente une attitude morale collective et, d'autre part, un acte de volonté politique que les Etats et les gouvernements ne peuvent ignorer.

Alors que nous discutons de la disparition des idéologies à la suite de la chute du communisme et de la fin d'un monde divisé en blocs rivaux, il est rassurant d'observer, à l'occasion de cette Conférence de Rio, l'idéalisme des jeunes qui croient en cette grande et noble cause qui constitue à protéger notre planète contre la multitude de risques qui la menacent. En un sens, nous voyons la renaissance de l'utopie, de la croyance en la possibilité pour l'individu, pour tous les individus, de prendre en main leur destinée en protégeant les ressources de la terre, en défendant la diversité biologique, en prévenant la pollution de ressources aussi essentielles que l'eau, l'air, les sols ou les océans et, avant tout, convaincus qu'il est possible de réduire les inégalités entre les individus et entre les nations et de construire un monde de paix, de justice et de bien-être.

Je sais à quel point il est difficile de passer des bonnes intentions aux résolutions concrètes et contraignantes. Je suis conscient du soin apporté à la préparation de cette conférence, des importantes déclarations qui l'ont précédée et l'énorme quantité de données rassemblées, tout comme je suis conscient des difficultés qui demeurent, du manque de ressources disponibles par rapport aux besoins, des réserves exprimées par certains pays et de la complexité d'une réconciliation des intérêts opposés. Néanmoins, lorsque je fais le bilan des progrès accomplis et des petits pas qui ont été faits à la suite d'efforts à la fois pragmatiques et persévérants, je suis rempli d'un sentiment de confiance. Aux sceptiques, je dis que la Conférence de Rio ne doit pas être conçue comme une solution définitive aux problèmes environnementaux de la terre, mais plutôt comme un point de départ et aussi comme un bond en avant qualitatif crucial pour l'apparition d'une prise de conscience universelle des problèmes de l'environnement avec toutes leurs incidences économiques, sociales et culturelles.

Je me présente à vous comme le représentant d'un petit pays européen qui possède une longue histoire et qui est fier de sa contribution à la création de la civilisation de l'"universel" dont Teilhard de Chardin nous a parlé. Membre à part entière de la Communauté européenne dont il assure actuellement la présidence, le Portugal se situe entre deux mondes : alors qu'il appartient à l'une des régions les plus développées de la terre, il demeure, sans aucun doute, l'un des pays les plus pauvres des pays riches. Ceci fait qu'il est particulièrement bien placé pour comprendre à quel point les besoins environnementaux, l'importance du transfert des techniques, le fardeau de la dette extérieure et les exigences d'un développement durable sont liés et interdépendants et combien il est urgent pour tous, riches et pauvres, que les peuples de la terre tiennent un dialogue et parviennent à des accords, dans un climat de paix et de solidarité, afin de sauver la terre ou plutôt pour assurer la survie de l'humanité. C'est là notre responsabilité commune.

Je vous remercie encore et je vous transmets les meilleurs vœux du Portugal pour le succès de cette conférence qui, j'en suis sûr, jouera un rôle décisif pour forger une approche nouvelle à la façon pour l'homme de vivre sur terre.

Annexe III

ALLOCUTIONS DE CLOTURE

S. E. M. Fernando Collor, Président du Brésil et Président de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui, de tous les coins du monde, sont venus apporter leur contribution au succès de la Conférence de Rio 92, qu'il s'agisse des gouvernements, du Secrétariat des Nations Unies, du secrétariat de la Conférence, des agences spécialisées, des organisations, des mouvements et, enfin, de tous ceux qui se sont consacrés à la cause de l'environnement et du développement.

Nous savons tout ce que cette grande cause doit à la détermination et même aux sacrifices des organisations non gouvernementales. Le Forum mondial a été un immense et merveilleux événement. Ici, à Rio, nous nous sommes tous donné la main.

Je voudrais aussi dire à quel point je suis fier du travail accompli par le Brésil pour la préparation de ce qui a été la plus importante réunion internationale de l'histoire, un témoignage évident de notre capacité et de notre vocation, en tant que pays, à la modernité, à l'ouverture et à l'esprit d'entreprise. J'ai noté avec plaisir les nombreuses appréciations à l'égard de nos efforts.

C'est au peuple de Rio, aux Cariocas et aux Fluminenses, que va ma reconnaissance toute particulière, ainsi qu'au Gouvernement de l'Etat de Rio de Janeiro, au cabinet du maire, au Groupe de travail national, aux organisations, aux sociétés et à chaque Brésilien engagés dans cet effort. Je tiens aussi à exprimer mes remerciements à M. le Ministre Francisco Rezek pour son dévouement lors du début des préparatifs de la Conférence.

Notre reconnaissance s'adresse aussi au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, à M. Maurice Strong et à leurs collaborateurs.

Enfin, je voudrais exprimer notre reconnaissance à M. l'Ambassadeur Koh de Singapour, pour son travail infatigable en tant que Président du Comité préparatoire et de la Grande Commission de la Conférence.

Pendant au moins 12 jours, l'attention du monde a été centrée sur les questions fondamentales de la vie que sont le développement et la justice sur terre.

L'intérêt pour ce que nous avons pu accomplir est réel et considérable et nos populations vont s'attendre à ce que les décisions prises ici soient appliquées.

La Conférence de Rio ne se termine pas à Rio.

L'esprit qui a inspiré ces débats et ces délibérations, ce que le Secrétaire général a appelé "l'esprit de Rio", doit survivre et nous guider dans l'avenir, bien au-delà de 1992.

La Commission pour un développement durable devra être la fidèle expression de cet esprit.

Notre objectif consiste à forger l'unité entre tous.

Il va de soi que la Conférence n'a pas neutralisé, de manière décisive et définitive, les tendances vers la polarisation entre riches et pauvres. Mais elle a, surtout et incontestablement, servi à accroître la prise de conscience universelle de notre destinée commune.

Beaucoup plus qu'il y a 10 jours, notre monde est conscient de la nécessité de mettre fin à la fois à la contamination qui, de l'aveu général, est le résultat d'intérêts économiques à court terme et à cette contamination qui est le sous-produit involontaire de la pauvreté, de l'ignorance et de la lutte quotidienne pour survivre.

Le monde est conscient du besoin pressant de normes juridiques internationales telles que celles qui viennent d'être ouvertes à la signature ici même : la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Il existe un besoin crucial d'engagement et de programmes d'action tels que ceux inscrits à la Déclaration de Rio, à l'Action 21 et à la Déclaration sur les forêts.

Davantage qu'il y a 10 jours, le monde est conscient que nous devons pouvoir compter sur un système de mécanismes financiers qui permettent d'acheminer des ressources nouvelles et supplémentaires vers des projets et des propositions axés sur un progrès durable, et capables de répondre aux besoins des pays en développement. Les décisions de la Conférence concernant ces mécanismes constituent un pas important dans cette direction.

Le monde est conscient que Rio 92 représente la ligne de départ de la route sur laquelle les nations riches et pauvres, ainsi que les hommes et les femmes, s'associeront pour lutter afin que notre planète soit préservée et pour assurer le développement, la justice et, en fin de compte, la paix universelle.

Et le monde est aussi conscient que les Nations Unies ont à jouer un rôle de plus en plus central dans l'histoire de l'humanité. La Conférence de Rio elle-même démontre que les problèmes qui préoccupent l'univers, tels que l'environnement et le développement, ces questions qui touchent l'ensemble du genre humain, ne peuvent être traitées que dans une enceinte où tous les peuples du monde peuvent se réunir sur un pied d'égalité.

Au nom de tous les Brésiliens, je fais appel à vous pour que vous conserviez, dans vos esprits et dans vos coeurs, la mémoire des journées passées ici.

Au cours de la Conférence de Rio qui s'est achevée par le Sommet de la Terre, votre tâche a été d'ensemencer. La qualité de la récolte dépendra maintenant de notre effort collectif et de notre dévouement.

Alors que nous nous apprêtons à quitter cette réunion, apportons avec nous cette idée considérée comme acquise, qu'au cours de ces 12 jours nous avons été les protagonistes d'un moment historique de partenariat et de changement. Il appartiendra à chacun de nous d'entendre la voix d'une nouvelle éthique de solidarité.

Comme je l'ai déjà dit, le monde n'est plus ce qu'il était le 3 juin. Il est devenu un peu meilleur, un peu plus sûr et un peu plus uni.

Cela en valait la peine. Nous avons pris la bonne direction et nous parviendrons à nos objectifs, avec la bénédiction et l'aide de Dieu.

M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous en cette occasion. Cette conférence a été convoquée pour aider le monde à faire face à un immense défi. L'importance des principaux désaccords entre les participants a été réduite et un grand pas a été fait vers la réalisation de notre objectif qui, en termes simples, consiste à sauver notre planète.

C'est mon voeu le plus fervent que l'esprit de Rio dont on a tant parlé au cours de ce sommet, assurera l'élan nécessaire à la réalisation des tâches encore plus grandes qui nous attendent, et que les décisions qui devront être prises dans l'avenir refléteront nos idées communes.

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, telle qu'approuvée par la Conférence, marque un progrès important. Les populations y sont placées au centre de nos préoccupations. Elle traite des aspects qui concernent à la fois l'environnement et le développement et elle exprime un engagement à l'égard de certains principes fondamentaux. Je suis par ailleurs parfaitement conscient qu'elle représente aussi un délicat compromis entre les différentes perceptions et les priorités. La solidarité de ce compromis repose précisément sur le fait qu'il a été accepté par tous les pays du monde et non pas uniquement par l'un ou l'autre groupe.

Les négociations consacrées aux programmes qui figurent à Action 21 ont occupé la majeure partie du processus 92. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention d'ouverture, je considère Action 21 comme la pièce maîtresse de la coopération internationale et de la coordination des activités au sein du système des Nations Unies pour encore plusieurs années.

Nous possédons maintenant un programme d'action qui nous permettra d'exprimer par des initiatives concrètes les concepts de développement durable et de développement planétaire.

Outre son importance quant au fond, Action 21 revêt aussi une portée majeure en tant que processus. Nous avons entre les mains un programme établi non pas uniquement par quelques experts ou par un ou deux groupes de pays mais par l'ensemble des pays sur une base universelle. Je suis particulièrement heureux de constater les engagements qui figurent à Action 21 en vue de réduire la pauvreté. J'attire également votre attention sur les questions relatives à une convention sur la désertification, un domaine qui touche particulièrement certains des pays les plus pauvres de la terre.

La signature de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de celle sur la diversité biologique représente une réalisation importante dans le contexte de la Conférence. Ces deux conventions constituent une première pour la terre. Dans le cas de la diversité biologique, la Convention réaffirme clairement le fait que la communauté des nations s'est engagée à préserver l'oeuvre de la création et à prévenir sa dégradation. Elle représente un tournant en matière de protection des formes de vie qui nourrissent la terre.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques engage un processus de coopération qui vise à maintenir les gaz à effet de serre de l'atmosphère dans des limites sûres. Le niveau d'engagement initial n'est pas aussi élevé que certains auraient pu le souhaiter. Mais un niveau d'engagement moins élevé devrait accroître le niveau de participation qui constitue l'une des conditions de l'efficacité. Le processus d'examen de politique générale devrait, avec le temps, accroître aussi le niveau des

engagements. L'Organisation des Nations Unies est prête à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le suivi de cette question.

Je constate avec plaisir qu'à ce jour 153 pays (outre la CEE) ont signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et que 153 pays (outre la CEE) sont signataires de la Convention sur la diversité biologique.

Je note aussi avec satisfaction que vos négociations ont permis la rédaction d'une Déclaration sur les principes qui doivent régir la gestion des forêts. Je crois que cette Déclaration fera date en ce qui concerne la continuation de notre recherche des moyens permettant d'améliorer la gestion, le développement et la conservation de ces ressources si importantes. Que vous ayez réussi à parvenir à un accord sur une question aussi politiquement sensible est un hommage à l'esprit de compromis et de bonne volonté qui a présidé à tous vos travaux.

Dans ce même esprit, vous êtes parvenus à résoudre la question du mécanisme institutionnel qui, au sein des Nations Unies, sera chargé d'assurer le suivi de la Conférence. Pour répondre à votre souhait, je vous ferai part en détail, lors des prochaines sessions de l'Assemblée générale, des modalités institutionnelles, y compris des travaux de la Commission à haut niveau sur le développement durable qui sera créée.

Ainsi se présente aujourd'hui notre grand chantier planétaire. Cependant, c'est encore peu au regard des enjeux tels que je les décrivais en ouvrant cette conférence. L'actuel niveau d'engagement n'est pas comparable à l'étendue et à la gravité des problèmes. Quoi qu'il en soit, Rio est un moment sur un long chemin; c'est un moment rendu utile par les prises de conscience, les décisions, la mobilisation auxquelles il a donné lieu.

Déjà mille voix se sont fait l'écho à travers le monde des premiers jalons que nous avons posés ici. Nous avons une grande route devant nous. Beaucoup ont insisté sur l'importance du chemin qui reste à parcourir.

On a pu dire que Rio était un début. Cela n'est vrai qu'en partie : qu'il s'agisse du développement ou qu'il s'agisse de l'environnement, les conférences, les travaux préparatoires, les programmes n'ont certes pas manqué depuis des décennies. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est la liaison désormais fort étroite que nous avons réussi à établir solidement entre les deux mots d'ordre : le développement planétaire et la protection de l'environnement. C'est le premier acquis de Rio.

En particulier, puisque les deux voies du développement et de l'environnement sont le fruit des efforts menés de longue date par l'organisation universelle, je souhaiterais qu'en 1995, pour son cinquantième anniversaire, des résultats substantiels soient enregistrés. Par exemple, une nouvelle charte de la Terre pourrait être adoptée par tous, comme l'a suggéré plus d'un chef d'Etat ou de gouvernement.

Le second acquis de notre Conférence, je crois, est que désormais notre route soit éclairée par une lumière nouvelle, ce que j'ai nommé avec beaucoup d'autres, l'esprit de Rio. Il comporte je crois trois dimensions : une dimension intellectuelle, celle de la cohérence; une dimension économique, celle du développement planétaire; enfin une dimension politique, qui est le sens de la durée, c'est-à-dire de la responsabilité.

La dimension intellectuelle, celle de la cohérence, consiste à reconnaître que la planète Terre est un vaste ensemble d'interdépendances. La

montée des eaux menace le Delta du Gange aussi bien que Venise ou les îles du Pacifique!

La deuxième dimension de l'esprit de Rio, la dimension économique, en constitue probablement le cœur. Penser les interdépendances suppose de comprendre le développement comme un tout; c'est ce que j'ai appelé le développement planétaire. Le surdéveloppement est aussi préoccupant que le sous-développement : le développement planétaire doit se substituer, peu à peu, à l'un et à l'autre. Je voudrais que l'on mesure toutes les conséquences logiques de ce changement : d'abord que l'effort doit être global. Il doit être consenti aussi bien par les pays du Nord que par les pays du Sud, lesquels ne sauraient se décharger de toute contribution. Une de ces contributions des pays receveurs est d'ailleurs de veiller soigneusement à l'utilisation efficace des ressources additionnelles, selon une juste formule qui a été adoptée ici. Ce n'est pas tout : le partenariat global suppose en toute logique que tous les partenaires jouent leur rôle.

C'est par une troisième dimension, plus politique, que je voudrais terminer cette rapide récapitulation. L'esprit de Rio, pour tous les responsables que vous êtes, c'est la conscience claire d'un devoir politique, celui du long terme. La politique est davantage qu'une lutte pour la conquête ou la conservation du pouvoir, l'essentiel c'est l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire la préparation du monde pour les générations à venir. L'esprit de Rio nous ramène à cet essentiel de la politique, la préparation de l'avenir : ce que nous faisons dans cet esprit ne portera pas nécessairement des fruits dans les prochaines années, mais au-delà, quelquefois très au-delà!

Ainsi se clôt notre Conférence. La route est tracée. Ce n'est pas le moment de se reposer car presque tout est à faire. Aujourd'hui, l'homme est toujours un formidable destructeur. Il en est arrivé à force de trop peser sur la terre, et de détruire la vie autour de lui, à remettre en cause sa propre survie. Aujourd'hui, nous entendons limiter au taux actuel les pollutions dont nous restons coupables. Un jour il faudra bien davantage, et nettoyer la planète - cela dans des conditions plus difficiles puisque la population mondiale se sera accrue dans 25 ans de 2 milliards. Aujourd'hui l'ONU fait ce qu'elle peut. Elle fixe les cadres - elle lance un mouvement qu'elle espère plus profond qu'un mouvement de mode, une "mode verbe" qui ne serait qu'hypocrisie. Mais la fonction de l'ONU n'est pas de masquer par le verbe, par des discours, des rapports ou des programmes, l'inaction générale. A vous d'agir, à vous de prendre vos responsabilités.

Je voudrais conclure en disant que l'esprit de Rio doit créer un nouveau comportement du citoyen. Après avoir aimé son prochain comme le lui demandait l'évangile, l'homme d'après Rio doit aussi aimer le monde, y compris les fleurs, les oiseaux, les arbres - tout cet environnement naturel que nous détruisons régulièrement.

Au-delà du contrat moral avec Dieu, au-delà du contrat social conclu avec les hommes, il faut maintenant conclure un contrat éthique et politique avec la nature, avec cette Terre même, à qui nous devons notre existence, et qui nous fait vivre.

Pour les anciens, le Nil était un Dieu qu'on vénère, de même le Rhin, source infinie de mythes européens, ou la forêt amazonienne, la mère des forêts. Partout dans le monde, la nature était la demeure des divinités. Celles-ci ont conféré à la forêt, au désert, à la montagne, une personnalité qui imposait adoration et respect. La Terre avait une âme. La retrouver, la ressusciter, telle est l'essence de Rio.

M. Maurice Strong, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Nous vivons un moment historique pour l'humanité. Et je suis convaincu que pour vous tous, comme pour moi, la Conférence a été une expérience humaine très enrichissante. Il ne s'agissait pas simplement d'un processus politique et technocratique. Elle a été réellement un événement humain capital qui nous marquera tous profondément.

Je voudrais pour commencer exprimer ma profonde gratitude pour la générosité, la confiance et l'estime qu'on nous a témoignés. Je dis nous parce que je suis trop mis en vedette et qu'on m'attribue un trop grand mérite - au demeurant, s'il y a des critiques, c'est moi qui dois les assumer. En l'occurrence, les éloges doivent s'adresser à mon collègue Nitin Desai et à notre vaste équipe. Ce sont eux qui ont réellement fait tout le travail. Je n'ai jamais eu le privilège de travailler avec une meilleure équipe et je me réjouis de la présence de Nitin Desai à mes côtés parce qu'il mérite pleinement les compliments qu'on m'a faits. Et derrière lui se trouve une équipe très efficace qui va me manquer par la suite.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer ma profonde gratitude, à vous qui avez été mon Président - Président de cette Conférence et Président du Brésil. Ce fut pour moi l'un des grands privilèges de ma vie de travailler sous votre direction et en présence du Secrétaire général des Nations Unies sous les ordres duquel je sers régulièrement. Je vous remercie tous deux de votre direction et de votre appui si important sans lequel les résultats d'aujourd'hui n'auraient pas été possibles.

Et à vous, Monsieur le Président, en votre qualité de Président du pays hôte, le Brésil, je voudrais vous exprimer, avec tous ceux qui ont déjà manifesté leur reconnaissance, ma gratitude très spéciale et celle de tout notre personnel - de cette équipe onusienne qui a travaillé sous votre direction - pour le travail tout à fait remarquable que vous et votre gouvernement avez accompli pour la préparation de la Conférence.

M. le Gouverneur Brizola de l'Etat de Rio de Janeiro a été un merveilleux hôte et un fervent partisan. Et je voudrais dire aussi que l'Etat de Sao Paulo a prêté un très solide concours aux efforts de Rio, tout comme M. Alencar, le maire de la "ville de la Terre" notre ville hôte. Je sais que vous n'avez pas pu avoir, avec la population si hospitalière et si dynamique de Rio, les mêmes contacts que votre personnel qui a séjourné ici plus longtemps que vous. Souvenons-nous aussi que les villes de Sao Paulo et de Curitiba ont été le site de deux événements connexes très importants. Plusieurs organisations du Brésil, tant publiques que privées, ont beaucoup fait pour accueillir de nombreuses activités, qu'il s'agisse de divertissements ou de travaux liés à l'information ou à l'éducation.

Ce fut un grand privilège d'avoir à nos côtés comme Rapporteur général, le distingué Ministre des affaires étrangères d'Algérie pour veiller à la préparation du rapport de cette réunion. Et je suis très fier d'être assis à la droite du Secrétaire général des Nations Unies et de pouvoir lui exprimer ma gratitude pour la direction et l'appui qu'il nous a donnés.

Je dois maintenant interrompre ces expressions de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui nous ont aidés; ils sont trop nombreux pour que je puisse les mentionner tous - mais je dois citer Miles Stoby, le Secrétaire de la Conférence, et son personnel si important et serviable. Et nous devons une immense reconnaissance à tous nos partenaires du système des Nations Unies, aux agences, organisations et programmes des Nations Unies, qui ont travaillé

avec nous comme de vrais associés depuis le début et qui continueront à le faire au cours du suivi et de l'application des résultats. Nos remerciements s'adressent au personnel du service des conférences, aux interprètes, aux traducteurs, aux documentalistes, aux membres du Département de l'information et à ceux du service du protocole et de la sécurité.

Et bien entendu, nous avons travaillé d'un bout à l'autre sous la direction du Comité préparatoire auquel vous avez tous participé et que nous, membres du Secrétariat, avons eu le privilège de servir. C'est le Comité préparatoire qui nous a, en fait, amenés à Rio. Et, heureusement, nous avons profité de la présence ici, en sa qualité de président de la Grande Commission, de M. l'Ambassadeur Koh, qui a assuré le succès des travaux du Comité préparatoire. Le navire qui nous a menés à Rio ne pouvait avoir un meilleur capitaine, acharné bien sûr et impitoyable avec le marteau, mais sans lequel ce voyage historique n'aurait pas été possible. Et à ses côtés, des hommes formidables tels que M. l'Ambassadeur Kjellen, le docteur Bukar Shaib, M. Bedrich Molden et tous les coordonnateurs et collaborateurs qui nous ont permis de rassembler tous les éléments et d'en faire un tout.

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont énormément contribué à nos travaux, notamment le Forum mondial. Vous avez pris connaissance et entendu parler de la complexité et des difficultés de cette entreprise, mais grâce à l'appui du Président Collor, des Etats de Rio de Janeiro et de Sao Paulo et de la ville de Rio, et de bien d'autres, le Forum a été un grand succès. Nous nous devons de les féliciter. J'aimerais aussi que cette Conférence exprime sa reconnaissance à l'endroit du Forum mondial qui a joué le rôle d'un forum populaire et dont l'action a été complémentaire et réciproque. Et il convient d'adresser un mot de particulière reconnaissance à Chip Lindner et à Ashok Khosla du Comité international de facilitation qui ont assuré la direction de cette activité.

Plusieurs autres événements ont eu lieu que je ne peux tous mentionner mais je tiens à citer la Conférence mondiale des populations autochtones, la Conférence Sacred Earth, la Journée mondiale de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et toute une série d'activités qui ont contribué à cette aventure inoubliable de Rio et auxquels nous devons rendre hommage.

Enfin, je tiens aussi à rappeler les nombreux appuis dont nous avons bénéficié au cours de nos travaux préparatoires tant sur les plans financier que pratique de la part des gouvernements, de fondations et d'autres sources du secteur privé. Toutes ces sources sont citées dans un document spécial distribué aujourd'hui. Elles méritent l'expression de notre reconnaissance et de nos hommages. ECOFUND en est un parfait exemple et Ben Read a mis sur pied leur fondation privée qui a permis le financement de plusieurs de nos activités, le Comité en faveur de l'engagement, Ted Kheel, Robert Rauschenberg, l'artiste génial qui a conçu notre affiche et nous a permis de réaliser tant de choses grâce à elle, Earth Summit Times et Earth Summit Bulletin.

Le moment est maintenant venu de la réflexion sur ce que nous avons accompli et sur ce qui nous reste à faire. Monsieur le Président, je m'abstiendrai de prolonger mon intervention mais je crois qu'il est de mon devoir de vous soumettre, à vous-même et à notre assemblée, quelques-unes de mes idées sur nos réussites, nos faiblesses et sur ce qui est inachevé.

Tout d'abord, Monsieur le Président, vous avez mené à bonne fin la plus grande et sans doute la plus importante conférence intergouvernementale à haut niveau jamais tenue sur la planète. Le sujet de nos travaux n'a été rien de

moins que l'avenir de notre planète en tant que demeure de notre espèce et d'autres espèces. Nous avons eu à notre disposition les hommes et les femmes qu'il fallait, les présidents qu'il fallait, les dirigeants de plus de 180 pays qu'il fallait, les ONG, les jeunes, les populations autochtones et toute une série de représentants de presque tous les secteurs de la société qu'il fallait, de même que les moyens d'information, non pas uniquement comme spectateurs ou reporters mais en tant que véritables participants à ce processus. Ils ont permis à des centaines de millions d'individus à travers le monde de se joindre à nous. Nous n'étions pas seuls ici à Rio. La population de la planète nous accompagnait, nous observait, participait et se demandait ce que nous allions faire ici et après avoir quitté Rio. Comme la plupart d'entre vous l'avez fait, des millions d'entre eux à travers le monde ont manifesté leur intérêt au moyen du Sommet planète Terre.

Le monde ne sera plus le même à la suite de cette Conférence. Comme l'a fait remarquer l'un des principaux commentateurs, la diplomatie ne sera pas non plus la même. L'Organisation des Nations Unies, j'en suis sûr, ne sera plus la même. Et les perspectives offertes à la Terre seront différentes. Nous sommes venus ici pour modifier ces perspectives et nous ne pouvons permettre qu'après tous nos débats, elle ne soient pas modifiées et transformées de façon décisive afin d'offrir au monde un avenir meilleur et plus durable. Il n'est pas douteux que le dialogue sur l'environnement et le développement ne sera jamais plus le même. Les populations peuvent critiquer, elles peuvent être cyniques et dire que nos objectifs ne sont pas réalistes, mais elles doivent maintenant réfléchir davantage aux problèmes des pays en développement, à la pauvreté, aux injustices, aux termes de l'échange, au mouvement des ressources vers les pays en développement. Aujourd'hui, on ne peut plus parler de l'environnement sans mettre tous ces problèmes dans la balance. Je crois que cela même est l'un des résultats les plus importants de la Conférence et l'une des principales raisons d'espérer que les populations appuieront leurs dirigeants et qu'en effet elles risquent de les devancer en ce qui concerne la volonté d'appliquer ces résultats.

En termes concrets, les gouvernements ont approuvé la Déclaration de Rio, Action 21, y compris bien entendu les mesures de financement nécessaires à leur application, les transferts technologiques, les institutions, les principes relatifs aux forêts et le processus de négociation en vue d'une convention sur la désertification. Et les conventions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité ont été signées par plus de 150 pays.

Mais si nous avons de bonnes raisons de nous réjouir de ces résultats, il ne nous appartient sûrement pas de devenir complaisants envers nous-mêmes. La vraie mesure de notre succès dépendra de ce qui arrivera après notre départ, dans nos propres pays, dans nos organisations, dans nos vies. Ce Sommet ne sera-t-il qu'un grand moment d'expression de bonnes intentions, d'enthousiasme et d'exaltation ou sera-t-il le début d'une transformation fondamentale absolument indispensable.

Cela exige de nous que nous examinions ce que nous avons accompli ici et, très brièvement, ce que nous n'avons pu réaliser.

Nous avons maintenant entre les mains une Convention qui revêt une extrême importance mais qui doit continuer à évoluer vers ce que beaucoup souhaitent, c'est-à-dire une Charte de la Terre qui pourrait être adoptée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995.

Action 21 a, bien entendu, souffert d'un affaiblissement tout en demeurant le programme d'action internationale le plus complet, le plus ambitieux et, s'il est appliqué, le plus efficace jamais adopté par la communauté internationale. Il ne constitue pas un programme définitif et achevé et n'était pas destiné à l'être, mais il devra continuer à évoluer. Et je dois avouer que nous ne disposons pas de tous les moyens, il s'en faut, pour le réaliser.

En ce qui concerne les finances, nous sommes parvenus à un accord quoique les engagements soient encore insuffisants. Nous avons néanmoins fait les premiers pas à cet égard mais nous devons reconnaître que nous sommes loin de pouvoir satisfaire les besoins qu'implique une entière application d'Action 21.

Dans le domaine des transferts technologiques nous avons obtenu un accord mais le niveau de l'engagement à l'égard des principes essentiels de celui-ci continue à évoluer et nous ne pouvons encore dire à quel point cet engagement sera solide.

Quant aux institutions, nous avons présenté des recommandations que seule l'Assemblée générale peut considérer. Et nous savons que le jugement que le monde portera sur cette Conférence dépendra, en dernière analyse, de l'efficacité et de la qualité des mesures qui seront prises en vue de son application.

Pour ce qui est de la Convention sur les changements climatiques, nous avons fait un premier pas de dimension historique mais ça n'est qu'un premier pas qui ne suffira pas. La stabilisation de la composition gazeuse de l'atmosphère est certainement le problème le plus urgent auquel nous allons faire face au cours des années 90. Mais l'accord signé ne comporte ni objectifs ni calendrier. Il faut agir rapidement pour réaliser l'alignement de la Convention et de ses protocoles avec les avertissements des scientifiques concernant les émissions carboniques qui doivent être réduites d'au moins 60 % si nous voulons mettre un cran d'arrêt au réchauffement global.

La Convention sur la diversité biologique n'a pas été acceptée du fait d'au moins un des pays dont la participation est nécessaire à son application efficace.

Ce qui est encore plus grave c'est que les conditions qui sont à l'origine de la crise de civilisation sur laquelle ce Sommet de la Terre devait se pencher n'ont connu aucune amélioration pendant notre séjour à Rio. Il existe des perspectives de changement mais les modes de production et de consommation qui donnent lieu à tant de risques mondiaux que nous nous efforçons de traiter, demeurent. Les usines continuent à cracher leurs fumées et la même quantité de CO₂ entre quotidiennement dans l'atmosphère pendant que nous sommes ici. Le processus de dégradation se poursuit. Deux cent soixante mille enfants sont nés tous les jours pendant nos travaux, pauvres pour la plupart et nés dans un monde où règnent la faim et les privations, mais tous, riches et pauvres, faisant face à un avenir incertain. A chaque minute de notre présence ici, 28 personnes sont mortes de faim dont 3 enfants sur 4 de moins de 5 ans. Si les taux actuels de natalité et de mortalité devaient se maintenir, nous devons nous battre pour accueillir 11 milliards d'individus sur notre planète au cours des 40 prochaines années, c'est-à-dire du vivant de nos enfants.

Face à tout ceci, que devons-nous donc faire? De retour dans nos pays, nous devons sûrement construire sur les bases que nous avons jetées ici,

c'est-à-dire un nouveau partenariat mondial, ce partenariat indispensable à l'application des décisions que nous avons prises. En particulier, nous devons étoffer davantage la Convention sur les changements climatiques et celle sur la biodiversité, faire avancer rapidement les négociations en vue d'une convention sur la désertification et poursuivre celles relatives à un régime forestier qui soit acceptable pour tous, et enfin nous devons passer de la Déclaration de Rio à la Charte de la Terre. Quant à Action 21, il vous appartient de faire en sorte que ce document et les décisions prises au niveau global imprègnent vos propres politiques et pratiques nationales. Il est d'ailleurs encourageant d'observer que plusieurs d'entre vous ont indiqué leur intention d'y veiller. Et ceci doit se faire également dans le cadre des Nations Unies et aux niveaux régional et local ainsi qu'à celui des organisations et des individus.

En ce qui concerne les aspects financiers, il faut à tout prix que les indications encourageantes fournies par plusieurs se transforment en engagements concrets. Et j'espère qu'en particulier bon nombre des principaux pays donateurs s'engageront de cette sorte avant que l'Assemblée générale n'examine ce point à son ordre du jour lors de sa prochaine session. Nous devons aussi engager le processus qui nous permettra d'obtenir de nouvelles sources de financement car les mesures que nous avons prises seront insuffisantes pour faire face aux besoins les plus importants. Nous devrions, par exemple, envisager de nouvelles taxes et redevances des usagers, permis d'émissions, financement par les citoyens, tout ceci sur la base du principe du "pollueur-payeur". Selon moi, les sommes provenant uniquement des fonds actuellement gaspillés en subventions accordées à des activités non rationnelles sur le plan de l'environnement, pourraient à elles seules fournir l'argent nécessaire et servir d'investissement indispensable à la sécurité de l'environnement.

En matière de transferts technologiques, nous devons nous attaquer immédiatement à la tâche qui consiste à développer les capacités. Et à cet égard, nous accueillons et appuyons l'initiative du Président Collor en vue de la création d'un centre de développement international de classe mondiale à Rio de Janeiro.

Nous devons aussi étendre le mode de participation qui nous a si bien servi ici. J'entends par là la participation des individus par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales pour l'application d'Action 21, notamment au sein des Nations Unies elles-mêmes. Je crois qu'il nous faut revoir entièrement les arrangements qui existent à l'intérieur des Nations Unies de manière à assurer une plus grande participation de ces organisations.

Enfin, le reste de la décennie doit être une période de transition qui nous mènera dans la direction d'une économie véritablement nouvelle. Au cours d'une conversation officielle lors de sa dernière réunion à New York, le Président de l'une des grandes sociétés mondiales a déclaré au Comité préparatoire que le système économique actuel ne correspondait plus du tout aux besoins. Ceci ne signifie pas qu'il faille s'en défaire mais plutôt qu'il doit être radicalement révisé pour lui permettre de satisfaire aux réalités écologiques. Il nous faut progresser vers un système économique.

Au cours de nos débats, l'élimination de la pauvreté est apparue comme un objectif important. Mais peut-être ne sommes-nous pas totalement engagés à faire en sorte qu'elle devienne un objectif central de la communauté mondiale alors que nous avançons vers le XXI^e siècle. Le nouvel ordre mondial doit tous nous unir dans un partenariat global qui, bien entendu, doit respecter les souverainetés nationales comme principe essentiel mais qui doit aussi

reconnaître la souveraineté transcendante de la nature et de notre Terre à tous.

La capacité de charge de notre Terre ne pourra subvenir aux besoins des générations actuelles et futures que si elle est égalée par la capacité des peuples et de leurs dirigeants. Nous devons maîtriser les activités de notre espèce non seulement pour notre propre survie mais pour celle de toute vie sur notre précieuse planète. Grâce à vous, nous avons la possibilité d'y parvenir. Les décisions que vous avez prises nous en fournissent la base. Nous avons l'obligation d'entreprendre cette route dès maintenant. L'expérience que nous avons faite à Rio a été à la fois historique et exaltante tout comme le chemin déjà parcouru. La traversée sera longue, stimulante et enthousiasmante. Elle ouvrira une ère toute nouvelle de promesses et de possibilités pour notre espèce à condition que nous changions de cap et que nous le fassions dès maintenant.

En effet, je pense que vous conviendrez avec moi qu'il nous faut changer la direction qui est la nôtre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes ici. Les messages que nous ont livrés les enfants à l'ouverture de nos travaux ce matin, rassemblés au cours de 15 000 milles du Gaia et les voix de ces enfants que nous avons entendues l'autre soir alors que notre séance s'achevait, nous parlent à tous et nous disent la raison pour laquelle nous travaillons - nous travaillons pour eux. Ils sont en droit de compter sur nous et ils nous demanderont des comptes de ce que nous ferons après Rio en ce qui concerne les décisions que vous avez prises ici.

L'autre soir, vous avez entendu une de mes compatriotes canadiennes, une charmante jeune fille de 12 ans du nom de Severn Suzuki. Je voudrais terminer mon intervention en vous rappelant ce qu'elle a dit qui, je crois, est inscrit dans le coeur de tous les enfants de la planète lorsqu'ils observent ce que nous avons accompli à Rio. Cette jeune fille a dit :

"Autrefois, les parents pouvaient reconforter leurs enfants en leur disant : 'Tout va bien se passer, nous faisons de notre mieux et ça n'est pas la fin du monde.' Mais on ne peut plus dire cela maintenant. Notre planète va de mal en pis pour tous les enfants à venir. Pourtant nous entendons les adultes ne parler que d'intérêts locaux et de priorités nationales. Sommes-nous même sur votre liste de priorités? Vous les grandes personnes, vous dites que vous nous aimez, mais nous vous mettons au défi de rendre vos actes conformes à vos paroles."

Nous sommes tous mis au défi dans le contexte de la responsabilité que nous emportons avec nous au moment de notre départ de Rio, celle de faire en sorte que nos actes reflètent les engagements que nous avons pris ici.